

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

Extrait du procès-verbal des délibérations
du Conseil de Communauté

DÉLIBÉRATION
2025-123

Nombre de conseillers en exercice : 58
Nombre de conseillers titulaires absents : 13
Conseillers suppléants : 01
Pouvoirs : 07
Nombre de conseillers présents : 46

**SÉANCE DU
MERCREDI 24 SEPTEMBRE 2025**

Sous la présidence de M. Stéphane SCHAAL,
Président de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein

Point 1.1

ADMINISTRATION GENERALE – Désignation d'une secrétaire de séance

Sur proposition du Président,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DESIGNE Mme Marianne HORNY-GONIER en qualité de secrétaire de séance.

Pour Extrait conforme

Fait à BENFELD, le 01/10/2025

Le Président,
Stéphane SCHAAL



Accusé de réception en préfecture
067-200067924-20250924-25-123-DE
Date de télétransmission : 02/10/2025
Date de réception préfecture : 02/10/2025

Ont pris part au vote :

Prénom Nom		Vote pour	Vote contre	Abstention
Bruno BARTHELME				
Françoise BETZ		●		
Brigitte BIMBOES		●		
Caroline BRAUN	Pouvoir à Alain STENGER	●		
Philippe BRAUN				
M.-Thérèse BREGAND				
Jean-Jacques BREITEL	Pouvoir à Stéphane SCHAAL	●		
Christophe BREYSACH		●		
Estelle BRONN		●		
Céline CONTAL		●		
Maïke DELOULE-HAMM	Pouvoir à Martine HEYM	●		
Benoît DINTRICH		●		
Caroline ECKENFELDER		●		
René EGGERMANN		●		
Stanis EKMAN		●		
Audrey FRINDEL		●		
Guillaume FORGIARINI	Pouvoir à Caroline ECKFELDER	●		
Christian FOUGOU		●		
Nathalie GARBACIAK		●		
Grégory GILGENMANN		●		
Patrick GIRARD		●		
Stéphanie GUIMIER		●		
Monique HEILBRONN		●		
Claude HERTRICH		●		

Accusé de réception en préfecture
067-200067924-20250924-25-123-DE
Date de télétransmission : 02/10/2025
Date de réception préfecture : 02/10/2025

Martine HEYM		•		
Marianne HORNY-GONIER		•		
Marthe HURTER		•		
Jean-Pierre ISSENHUTH		•		
Vincent JAEGLI		•		
Steve JECKO				
Laurent JEHL		•		
Marie-Berthe KERN		•		
Audrey KISTNER				
Éric KLETHI		•		
Jean-Jacques KNOPF		•		
Julien KOEGLER		•		
Daniel KOEHLER	Pouvoir à Fernand WILLMANN	•		
Françoise KOPFF-HUBER		•		
Anne-Marie LUTZ		•		
Isabelle MISME	Pouvoir à Françoise BETZ	•		
Brigitte NEITER	Supplée par Arnaud HUSSELSTEIN	•		
Pascal NOTHISEN		•		
Jean-Marie ROHMER		•		
Philippe ROME		•		
Stéphane SCHAAL		•		
Rémy SCHENK		•		
Denis SCHULTZ	Pouvoir à Anny SUR-RIEGEL	•		
Florence SCHWARTZ		•		
Alain STENGER		•		
Aurélie STORCK		•		
Christian STRIEBEL		•		
Anny SUR-RIEGEL		•		

Annette WAGNER		•		
Claude WEIL		•		
Adrien WELSCH		•		
Fernand WILLMANN		•		
Jacky WOLFARTH		•		
Florence ZEYSSOLFF		•		
TOTAL DES SUFFRAGES EXPRIMÉS		53	0	0
		Vote pour	Vote contre	Abstention

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

Extrait du procès-verbal des délibérations
du Conseil de Communauté

DÉLIBÉRATION
2025-124

Nombre de conseillers en exercice : 58
Nombre de conseillers titulaires absents : 13
Conseillers suppléants : 01
Pouvoirs : 07
Nombre de conseillers présents : 46

**SÉANCE DU
MERCREDI 24 SEPTEMBRE 2025**

Sous la présidence de M. Stéphane SCHAAL,
Président de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein

Point 1.2

ADMINISTRATION GÉNÉRALE – Fonctionnement des instances – Approbation du procès-verbal de la dernière séance

Le procès-verbal du Conseil Communautaire du 25 juin 2025 doit être approuvé par l'assemblée délibérante.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le procès-verbal du Conseil Communautaire en date du 25 juin 2025.

Pour Extrait conforme

Fait à BENFELD, le 01/10/2025

Le Président,
Stéphane SCHAAL



Accusé de réception en préfecture
067-200067924-20250924-25-124-A1
Date de télétransmission : 02/10/2025
Date de réception préfecture : 02/10/2025

Ont pris part au vote :

Prénom Nom		Vote pour	Vote contre	Abstention
Bruno BARTHELME				
Françoise BETZ		•		
Brigitte BIMBOES		•		
Caroline BRAUN	Pouvoir à Alain STENGER	•		
Philippe BRAUN				
M.-Thérèse BREGAND				
Jean-Jacques BREITEL	Pouvoir à Stéphane SCHAAL	•		
Christophe BREYSACH		•		
Estelle BRONN		•		
Céline CONTAL		•		
Maïke DELOULE-HAMM	Pouvoir à Martine HEYM	•		
Benoît DINTRICH		•		
Caroline ECKENFELDER		•		
René EGGERMANN		•		
Stanis EKMAN		•		
Audrey FRINDEL		•		
Guillaume FORGIARINI	Pouvoir à Caroline ECKFELDER	•		
Christian FOUGOU		•		
Nathalie GARBACIAK		•		
Grégory GILGENMANN		•		
Patrick GIRARD		•		
Stéphanie GUIMIER		•		
Monique HEILBRONN		•		

Accusé de réception en préfecture
067-200067924-20250924-25-124-A1
Date de télétransmission : 02/10/2025
Date de réception préfecture : 02/10/2025

Claude HERTRICH		•		
Martine HEYM		•		
Marianne HORNY-GONIER		•		
Marthe HURTER		•		
Jean-Pierre ISSENHUTH		•		
Vincent JAEGLI		•		
Steve JECKO				
Laurent JEHL		•		
Marie-Berthe KERN		•		
Audrey KISTNER				
Éric KLETHI		•		
Jean-Jacques KNOFF		•		
Julien KOEGLER		•		
Daniel KOEHLER	Pouvoir à Fernand WILLMANN	•		
Françoise KOPFF-HUBER		•		
Anne-Marie LUTZ		•		
Isabelle MISME	Pouvoir à Françoise BETZ	•		
Brigitte NEITER	Supplée par Arnaud HUSSELSTEIN	•		
Pascal NOTHISEN		•		
Jean-Marie ROHMER		•		
Philippe ROME		•		
Stéphane SCHAAL		•		
Rémy SCHENK		•		
Denis SCHULTZ	Pouvoir à Anny SUR-RIEGEL	•		
Florence SCHWARTZ		•		
Alain STENGER		•		
Aurélie STORCK		•		
Christian STRIEBEL		•		

Anny SUR-RIEGEL		•		
Annette WAGNER		•		
Claude WEIL		•		
Adrien WELSCH		•		
Fernand WILLMANN		•		
Jacky WOLFARTH		•		
Florence ZEYSSOLFF		•		
TOTAL DES SUFFRAGES EXPRIMÉS		53	0	0
		Vote pour	Vote contre	Abstention

Ont pris part au vote :

Prénom Nom		Vote pour	Vote contre	Abstention
Bruno BARTHELME				
Françoise BETZ		•		
Brigitte BIMBOES		•		
Caroline BRAUN	Pouvoir à Alain STENGER	•		
Philippe BRAUN				
M.-Thérèse BREGAND				
Jean-Jacques BREITEL	Pouvoir à Stéphane SCHAAL	•		
Christophe BREYSACH		•		
Estelle BRONN		•		
Céline CONTAL		•		
Maïke DELOULE-HAMM	Pouvoir à Martine HEYM	•		
Benoît DINTRICH		•		
Caroline ECKENFELDER		•		
René EGGERMANN		•		
Stanis EKMAN		•		
Audrey FRINDEL		•		
Guillaume FORGIARINI	Pouvoir à Caroline ECKFELDER	•		
Christian FOUGOU		•		
Nathalie GARBACIAK		•		
Grégory GILGENMANN		•		
Patrick GIRARD		•		
Stéphanie GUIMIER		•		
Monique HEILBRONN		•		

Accusé de réception en préfecture
067-200067924-20250924-25-125-DE
Date de télétransmission : 02/10/2025
Date de réception préfecture : 02/10/2025

Claude HERTRICH		•		
Martine HEYM		•		
Marianne HORNY-GONIER		•		
Marthe HURTER		•		
Jean-Pierre ISSENHUTH		•		
Vincent JAEGLI		•		
Steve JECKO				
Laurent JEHL		•		
Marie-Berthe KERN		•		
Audrey KISTNER				
Éric KLETHI		•		
Jean-Jacques KNOFF		•		
Julien KOEGLER		•		
Daniel KOEHLER	Pouvoir à Fernand WILLMANN	•		
Françoise KOPFF-HUBER		•		
Anne-Marie LUTZ		•		
Isabelle MISME	Pouvoir à Françoise BETZ	•		
Brigitte NEITER	Supplée par Arnaud HUSSELSTEIN	•		
Pascal NOTHISEN		•		
Jean-Marie ROHMER		•		
Philippe ROME		•		
Stéphane SCHAAL		•		
Rémy SCHENK		•		
Denis SCHULTZ	Pouvoir à Anny SUR-RIEGEL	•		
Florence SCHWARTZ		•		
Alain STENGER		•		
Aurélie STORCK		•		
Christian STRIEBEL		•		

Aenny SUR-RIEDEL		•		
Annette WAGNER		•		
Claude WEIL		•		
Adrien WELSCH		•		
Fernand WILLMANN		•		
Jacky WOLFARTH		•		
Florence ZEYSSOLFF		•		
TOTAL DES SUFFRAGES EXPRIMÉS		53	0	0
		Vote pour	Vote contre	Abstention

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

Extrait du procès-verbal des délibérations
du Conseil de Communauté

DÉLIBÉRATION
2025-126

Nombre de conseillers en exercice : 58
Nombre de conseillers titulaires absents : 13
Conseillers suppléants : 01
Pouvoirs : 07
Nombre de conseillers présents : 46

**SÉANCE DU
MERCREDI 24 SEPTEMBRE 2025**

Sous la présidence de M. Stéphane SCHAAL,
Président de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein

Point 2

RESSOURCES HUMAINES – Création/transformation de postes

Benoît DINTRICH expose :

Il appartient au Conseil de Communautés de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité,

OUI l'exposé de Benoît DINTRICH,

Vu le Code Général de la Fonction publique et notamment ses articles L313-1 et L332-8, L413-1 et suivants,

Vu le tableau des effectifs,

Considérant qu'il appartient à l'organe délibérant de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services,

Considérant que les besoins de service nécessitent la création et la transformation de postes,

APPROUVE la création des postes suivants :

Grade	Catégorie	Poste	Affectation	Motif	Nombre d'emplois	DHS	Date d'effet	Collectivité
Adjoint administratif principal de 2ème	C	Responsable adjointe	Service des Finances	Recrutement par voie de mutation	1	35h00	01/10/2025	CCCE
Agent de maîtrise	C	Logisticien polyvalent	Centre Technique et logistique	Réussite concours	1	35h00	01/10/2025	Ville d'Erstein
Agent de maîtrise	C	Responsable énergie	Centre technique et logistique	Réussite concours	1	35h00	01/10/2025	Ville d'Erstein
Agent social	C	Animatrice petite enfance	Multi-accueil de Benfeld	Nomination stagiaire	1	35h00	01/10/2025	CCCE
Adjoint administratif principal de 2ème classe	C	Secrétaire de Mairie	Mairie de Herbsheim	Réussite examen	1	35h00	01/10/2025	Mairie de Herbsheim

APPROUVE la transformation (suppression/création) du poste suivant :

Grade	Catégorie	Nouveau grade	Nombre d'emplois	DHS	Numéro du poste budgétaire	Date d'effet	Motif	Collectivité
ATSEM principal 1ère classe	C	Agent Social principal 1ère classe	1	35h00	PB_00011	01-oct-25	Recrutement induisant un changement de filière	CCCE

MODIFIE le tableau des effectifs en conséquence,

AUTORISE le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de la présentation délibération.

Pour Extrait conforme

Fait à BENFELD, le 01/10/2025

Le Président,
Stéphane SCHAAL



Ont pris part au vote :

Prénom Nom		Vote pour	Vote contre	Abstention
Bruno BARTHELME				
Françoise BETZ		•		
Brigitte BIMBOES		•		
Caroline BRAUN	Pouvoir à Alain STENGER	•		
Philippe BRAUN				
M.-Thérèse BREGAND				
Jean-Jacques BREITEL	Pouvoir à Stéphane SCHAAL	•		
Christophe BREYSACH		•		
Estelle BRONN		•		
Céline CONTAL		•		
Maïke DELOULE-HAMM	Pouvoir à Martine HEYM	•		
Benoît DINTRICH		•		
Caroline ECKENFELDER		•		
René EGGERMANN		•		

Accusé de réception en préfecture
067-200067924-20250924-25-126-DE
Date de télétransmission : 02/10/2025
Date de réception préfecture : 02/10/2025

Stanis EKMAN		•		
Audrey FRINDEL		•		
Guillaume FORGIARINI	Pouvoir à Caroline ECKFELDER	•		
Christian FOUGOU		•		
Nathalie GARBACIAK		•		
Grégory GILGENMANN		•		
Patrick GIRARD		•		
Stéphanie GUIMIER		•		
Monique HEILBRONN		•		
Claude HERTRICH		•		
Martine HEYM		•		
Marianne HORNY-GONIER		•		
Marthe HURTER		•		
Jean-Pierre ISSENHUTH		•		
Vincent JAEGLI		•		
Steve JECKO				
Laurent JEHL		•		
Marie-Berthe KERN		•		
Audrey KISTNER				
Éric KLETHI		•		
Jean-Jacques KNOPF		•		
Julien KOEGLER		•		
Daniel KOEHLER	Pouvoir à Fernand WILLMANN	•		
Françoise KOPFF-HUBER		•		
Anne-Marie LUTZ		•		
Isabelle MISME	Pouvoir à Françoise BETZ	•		

Brigitte NEITER	Supplée par Arnaud HUSSELSTEIN	•		
Pascal NOTHISEN		•		
Jean-Marie ROHMER		•		
Philippe ROME		•		
Stéphane SCHAAL		•		
Rémy SCHENK		•		
Denis SCHULTZ	Pouvoir à Anny SUR-RIEGEL	•		
Florence SCHWARTZ		•		
Alain STENGER		•		
Aurélie STORCK		•		
Christian STRIEBEL		•		
Anny SUR-RIEGEL		•		
Annette WAGNER		•		
Claude WEIL		•		
Adrien WELSCH		•		
Fernand WILLMANN		•		
Jacky WOLFARTH		•		
Florence ZEYSSOLFF		•		
TOTAL DES SUFFRAGES EXPRIMÉS		53	0	0
		Vote pour	Vote contre	Abstention

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

Extrait du procès-verbal des délibérations
du Conseil de Communauté

DÉLIBÉRATION
2025-127

Nombre de conseillers en exercice : 58
Nombre de conseillers titulaires absents : 13
Conseillers suppléants : 01
Pouvoirs : 07
Nombre de conseillers présents : 46

SÉANCE DU
MERCREDI 24 SEPTEMBRE 2025

Sous la présidence de M. Stéphane SCHAAL,
Président de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein

Point 3

RESSOURCES HUMAINES – Modification du dispositif des frais occasionnés par les déplacements professionnels des agents

Benoît DINTRICH expose :

Le dispositif des frais de déplacement des agents adopté par la délibération du 21 février 2024 du Conseil de Communauté nécessite deux modifications :

1. Dans le cadre des préparations aux concours, examens professionnels ou tests de présélection, la collectivité ne peut étendre le bénéfice de la prise en charge des frais de déplacements et de restauration aux agents qui engageraient des frais dans ce cadre. (CAA Paris 01PA04086 du 06.04.2005 / Conseil général de l'Essonne).

Il est ainsi proposé de modifier le livret des frais de déplacement des agents selon la rédaction proposée ci-dessus (1).

2. La collectivité organise des formations en interne avec le CNFPT ainsi qu'avec les prestataires de logiciels professionnels à destination des agents de la collectivité. Dans ce cadre, les frais de repas sont pris en charge par la collectivité (commande unique/prix préférentiels). S'agissant des formations payantes validées dans le plan de formation via un prestataire extérieur, le principe de prise en charge des frais de restauration est similaire à celui des formations extérieures. Les agents doivent ainsi saisir la formation sur Incovar, réaliser un ordre de mission et transmettre le justificatif de paiement du repas.

Il est proposé d'ajouter ce point 2 dans le livret de déplacement.

Accusé de réception en préfecture
067-200067924-20250924-25-127-A1
Date de télétransmission : 02/10/2025
Date de réception préfecture : 02/10/2025

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

OUI l'exposé de Benoît DINTRICH,

Vu le Code général de la fonction publique et notamment ses articles L712-1 et suivants,

Vu le décret n°2001-654 du 19 juillet 2001 fixant les conditions et modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements des personnels civils de l'État, applicable à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'État, applicable à la fonction publique territoriale,

Vu la délibération 2024-10 du 25 février 2024 portant instauration du dispositif des frais de déplacement des agents,

Vu le livret relatif aux frais occasionnés par les déplacements professionnels des agents,

Vu l'avis du CST sollicité en date du 18 septembre 2025,

MODIFIE le livret de formation relatif aux frais occasionnés par les déplacements professionnels des agents selon le 1) et le 2) décrits ci-dessus.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer tout document relatif à ce dispositif.

Pour Extrait conforme

Fait à BENFELD, le 01/10/2025



Le Président,
Stéphane SCHAAL

Ont pris part au vote :

Prénom Nom		Vote pour	Vote contre	Abstention
Bruno BARTHELME				
Françoise BETZ		●		
Brigitte BIMBOES		●		
Caroline BRAUN	Pouvoir à Alain STENGER	●		
Philippe BRAUN				
M.-Thérèse BREGAND				
Jean-Jacques BREITEL	Pouvoir à Stéphane SCHAAL	●		
Christophe BREYSACH		●		
Estelle BRONN		●		
Céline CONTAL		●		
Maïke DELOULE-HAMM	Pouvoir à Martine HEYM	●		
Benoît DINTRICH		●		
Caroline ECKENFELDER		●		
René EGGERMANN		●		
Stanis EKMAN		●		
Audrey FRINDEL		●		
Guillaume FORGIARINI	Pouvoir à Caroline ECKFELDER	●		
Christian FOUYOU		●		
Nathalie GARBACIAK		●		
Grégory GILGENMANN		●		
Patrick GIRARD		●		
Stéphanie GUIMIER		●		
Monique HEILBRONN		●		
Claude HERTRICH		●		

Accusé de réception en préfecture
067-200067924-20250924-25-127-A1
Date de télétransmission : 02/10/2025
Date de réception préfecture : 02/10/2025

Martine HEYM		•		
Marianne HORNY-GONIER		•		
Marthe HURTER		•		
Jean-Pierre ISSENHUTH		•		
Vincent JAEGLI		•		
Steve JECKO				
Laurent JEHL		•		
Marie-Berthe KERN		•		
Audrey KISTNER				
Éric KLETHI		•		
Jean-Jacques KNOPF		•		
Julien KOEGLER		•		
Daniel KOEHLER	Pouvoir à Fernand WILLMANN	•		
Françoise KOPFF-HUBER		•		
Anne-Marie LUTZ		•		
Isabelle MISME	Pouvoir à Françoise BETZ	•		
Brigitte NEITER	Supplée par Arnaud HUSSELSTEIN	•		
Pascal NOTHISEN		•		
Jean-Marie ROHMER		•		
Philippe ROME		•		
Stéphane SCHAAL		•		
Rémy SCHENK		•		
Denis SCHULTZ	Pouvoir à Anny SUR-RIEGEL	•		
Florence SCHWARTZ		•		
Alain STENGER		•		
Aurélie STORCK		•		
Christian STRIEBEL		•		
Anny SUR-RIEGEL		•		

Annette WAGNER		•		
Claude WEIL		•		
Adrien WELSCH		•		
Fernand WILLMANN		•		
Jacky WOLFARTH		•		
Florence ZEYSSOLFF		•		
TOTAL DES SUFFRAGES EXPRIMÉS		53	0	0
		Vote pour	Vote contre	Abstention

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

Extrait du procès-verbal des délibérations
du Conseil de Communauté

DÉLIBÉRATION
2025-128

Nombre de conseillers en exercice : 58
Nombre de conseillers titulaires absents : 13
Conseillers suppléants : 01
Pouvoirs : 07
Nombre de conseillers présents : 46

**SÉANCE DU
MERCREDI 24 SEPTEMBRE 2025**

Sous la présidence de M. Stéphane SCHAAL,
Président de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein

Point 4

RESSOURCES HUMAINES – Recrutement d'un vacataire

Benoît DINTRICH expose que dans le cadre de l'organisation des événements au sein de l'Etappenstall situé à Erstein, il est proposé de recruter un chargé d'accueil et de médiation.

La période d'intervention prévue est du 26 septembre au 23 novembre 2025 à raison de 34h00 (coût horaire : 25€ bruts) pour la période avec la présence certains dimanches ainsi que lors des vernissages en fonction d'un planning défini.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, (moins la voix de Florence SCHWARTZ ayant quitté la salle),

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu l'article 1^{er} du décret N° 88-145 du 15 février 1988,

CONSIDÉRANT qu'en dehors des cas de recrutement prévus aux articles L332-1 et suivants du code général de la fonction publique, les collectivités et leurs établissements publics peuvent recruter des « vacataires ». Ni fonctionnaires, ni agents contractuels de droit public, les agents vacataires sont recrutés dans des conditions particulières,

CONSIDÉRANT le besoin ponctuel exposé ci-dessus,

AUTORISE le recrutement par le Président d'un vacataire pour effectuer une mission de chargé d'accueil et de médiation à l'Etappenstall d'Erstein,

FIXE la période d'intervention du 26 septembre au 23 novembre 2025,

FIXE la durée de l'intervention à 34h00,

Accusé de réception en préfecture
067-200067924-20250924-25-128-DE
Date de télétransmission : 02/10/2025
Date de réception préfecture : 02/10/2025

FIXE le montant horaire de la rémunération à 25 € bruts, soit 850 € bruts.

Pour Extrait conforme

Fait à BENFELD, le 01/10/2025



Le Président,
Stéphane SCHAAL

Ont pris part au vote :

Prénom Nom		Vote pour	Vote contre	Abstention
Bruno BARTHELME				
Françoise BETZ		•		
Brigitte BIMBOES		•		
Caroline BRAUN	Pouvoir à Alain STENGER	•		
Philippe BRAUN				
M.-Thérèse BREGAND				
Jean-Jacques BREITEL	Pouvoir à Stéphane SCHAAL	•		
Christophe BREYSACH		•		
Estelle BRONN		•		
Céline CONTAL		•		
Maike DELOULE-HAMM	Pouvoir à Martine HEYM	•		
Benoît DINTRICH		•		
Caroline ECKENFELDER		•		
René EGGERMANN		•		
Stanis EKMAN		•		
Audrey FRINDEL		•		

Accusé de réception en préfecture
067-200067924-20250924-25-128-DE
Date de télétransmission : 02/10/2025
Date de réception préfecture : 02/10/2025

Guillaume FORGIARINI	Pouvoir à Caroline ECKFELDER	•		
Christian FOUGOU		•		
Nathalie GARBACIAK		•		
Grégory GILGENMANN		•		
Patrick GIRARD		•		
Stéphanie GUIMIER		•		
Monique HEILBRONN		•		
Claude HERTRICH		•		
Martine HEYM		•		
Marianne HORNY-GONIER		•		
Marthe HURTER		•		
Jean-Pierre ISSENHUTH		•		
Vincent JAEGLI		•		
Steve JECKO				
Laurent JEHL		•		
Marie-Berthe KERN		•		
Audrey KISTNER				
Éric KLETHI		•		
Jean-Jacques KNOFF		•		
Julien KOEGLER		•		
Daniel KOEHLER	Pouvoir à Fernand WILLMANN	•		
Françoise KOPFF-HUBER		•		
Anne-Marie LUTZ		•		
Isabelle MISME	Pouvoir à Françoise BETZ	•		
Brigitte NEITER	Supplée par Arnaud HUSSELSTEIN	•		
Pascal NOTHISEN		•		

Jean-Marie ROHMER		•		
Philippe ROME		•		
Stéphane SCHAAL		•		
Rémy SCHENK		•		
Denis SCHULTZ	Pouvoir à Anny SUR-RIEGEL	•		
Florence SCHWARTZ				
Alain STENGER		•		
Aurélie STORCK		•		
Christian STRIEBEL		•		
Anny SUR-RIEGEL		•		
Annette WAGNER		•		
Claude WEIL		•		
Adrien WELSCH		•		
Fernand WILLMANN		•		
Jacky WOLFARTH		•		
Florence ZEYSSOLFF		•		
TOTAL DES SUFFRAGES EXPRIMÉS		52	0	0
		Vote pour	Vote contre	Abstention

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

Extrait du procès-verbal des délibérations
du Conseil de Communauté

DÉLIBÉRATION
2025-129

Nombre de conseillers en exercice : 58
Nombre de conseillers titulaires absents : 12
Conseillers suppléants : 01
Pouvoirs : 06
Nombre de conseillers présents : 47

SÉANCE DU
MERCREDI 24 SEPTEMBRE 2025

Sous la présidence de M. Stéphane SCHAAL,
Président de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein

Point 5

FINANCES – Adoption d'une décision modificative n°01 au Budget Principal relative à la modification des crédits affectés au FPIC

Florence SCHWARTZ rejoint la séance à 19h17.

Alain STENGER expose :

La réglementation budgétaire en vigueur permet au Conseil Communautaire de modifier les prévisions inscrites au Budget primitif par décisions modificatives. Celles-ci peuvent être prises ponctuellement en fonction de nécessités spécifiques ou globalement en vue de l'ajustement général du budget.

Or, il s'avère nécessaire de procéder à des ajustements budgétaires sur le budget principal. La modification proposée résulte essentiellement d'éléments non connus et non prévisibles lors de la préparation budgétaire 2025.

n date du 17 juillet 2025, les services de l'Etat ont procédé à la notification du montant de la répartition interne de droit commun du prélèvement FPIC (Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communes) pour l'année 2025 soit un montant total de 425 159€ dont 201 085€ relevant de la CCCE et 224 074 € à charge des 28 communes membres.

En application des dispositions de la délibération 2023-095 du 27 septembre 2023, la CCCE conservera en 2025 le régime dérogatoire du FPIC moyennant une prise en charge de l'intégralité des contributions des communes membres en sus de la contribution intercommunale soit un montant total de 425 159 €.

Le montant budgété en 2025 au titre du prélèvement FPIC s'élève à 390 000 € et est insuffisant pour couvrir la dépense de 425 159€ notifiée par les services de l'Etat en augmentation de 9,9% soit +38 409€ par rapport à 2024. Il est donc proposé de renforcer de 35 160€ les crédits au chapitre 014 – article 7392221 pour permettre la prise en charge de cette dépense. L'équilibre budgétaire sera assuré par prélèvement sur l'excédent de fonctionnement 2024 reporté sur le budget 2025. L'excédent de fonctionnement disponible en 2025 après prise en compte de cette décision modificative, s'élèvera à 2 213 664,30 €.

Accusé de réception en préfecture
067-200067924-20250924-25-129-DE
Date de télétransmission : 02/10/2025
Date de réception préfecture : 02/10/2025

	Imputation budgétaire					
	Dépenses			Recettes		
	Article	Fonction	Montant (€)	Article	Fonction	Montant
<u>SECTION DE FONCTIONNEMENT</u>						
Complément inscription FPIC	739 2221	01	35 160			
Total Chapitre 014 – Atténuation de produits			35 160			
Total mouvement dépenses de fonctionnement			35 160			
Total mouvements recettes de fonctionnement						0
<u>SECTION D'INVESTISSEMENT</u>						
Total mouvements dépenses d'investissement			0			
Total mouvements recettes d'investissement						0
Observation : Après la décision modificative N°1, le budget principal de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein fait apparaître un suréquilibre en section de fonctionnement de 2 213 664,30 €. Aussi, la nouvelle dépense proposée est équilibrée par prélèvement de 35 160€ sur l'excédent de fonctionnement 2024 reporté sur le budget 2025 d'un montant de 1 370 751,54 €.						

Guillaume FORGIARINI rejoint la séance à 19h18.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

OUI l'exposé d'Alain STENGER,

Vu les articles L.2336-3 et suivants du Code général des collectivités territoriales,

Vu la notification du montant du FPIC en date du 8 août 2025,

Vu la délibération n°2023-095 du 27 septembre 2023,

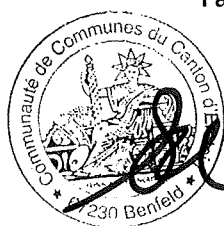
Accusé de réception en préfecture
067-200067924-20250924-25-129-DE
Date de télétransmission : 02/10/2025
Date de réception préfecture : 02/10/2025

APPROUVE les modifications budgétaires en dépenses et en recettes sur l'exercice 2025, telles que retracées dans la décision modificative du budget principal, figurant dans le tableau récapitulatif ci-dessus,

AUTORISE le Président ou son représentant à signer tout document afférent à l'exécution de la présente délibération.

Pour Extrait conforme

Fait à BENFELD, le 01/10/2025



Le Président,
Stéphane SCHAAL

Ont pris part au vote :

Prénom Nom		Vote pour	Vote contre	Abstention
Bruno BARTHELME				
Françoise BETZ		•		
Brigitte BIMBOES		•		
Caroline BRAUN	Pouvoir à Alain STENGER	•		
Philippe BRAUN				
M.-Thérèse BREGAND				
Jean-Jacques BREITEL	Pouvoir à Stéphane SCHAAL	•		
Christophe BREYSACH		•		
Estelle BRONN		•		
Céline CONTAL		•		
Maïke DELOULE-HAMM	Pouvoir à Martine HEYM	•		
Benoît DINTRICH		•		
Caroline ECKENFELDER		•		

Accusé de réception en préfecture
067-200067924-20250924-25-129-DE
Date de télétransmission : 02/10/2025
Date de réception préfecture : 02/10/2025

René EGGERMANN		•		
Stanis EKMAN		•		
Audrey FRINDEL		•		
Guillaume FORGIARINI		•		
Christian FOUGOU		•		
Nathalie GARBACIAK		•		
Grégory GILGENMANN		•		
Patrick GIRARD		•		
Stéphanie GUIMIER		•		
Monique HEILBRONN		•		
Claude HERTRICH		•		
Martine HEYM		•		
Marianne HORNY-GONIER		•		
Marthe HURTER		•		
Jean-Pierre ISSENHUTH		•		
Vincent JAEGLI		•		
Steve JECKO				
Laurent JEHL		•		
Marie-Berthe KERN		•		
Audrey KISTNER				
Éric KLETHI		•		
Jean-Jacques KNOFF		•		
Julien KOEGLER		•		
Daniel KOEHLER	Pouvoir à Fernand WILLMANN	•		
Françoise KOPFF-HUBER		•		
Anne-Marie LUTZ		•		

Isabelle MISME	Pouvoir à Françoise BETZ	•		
Brigitte NEITER	Supplée par Arnaud HUSSELSTEIN	•		
Pascal NOTHISEN		•		
Jean-Marie ROHMER		•		
Philippe ROME		•		
Stéphane SCHAAL		•		
Rémy SCHENK		•		
Denis SCHULTZ	Pouvoir à Anny SUR-RIEGEL	•		
Florence SCHWARTZ		•		
Alain STENGER		•		
Aurélie STORCK		•		
Christian STRIEBEL		•		
Anny SUR-RIEGEL		•		
Annette WAGNER		•		
Claude WEIL		•		
Adrien WELSCH		•		
Fernand WILLMANN		•		
Jacky WOLFARTH		•		
Florence ZEYSSOLFF		•		
TOTAL DES SUFFRAGES EXPRIMÉS		53	0	0
		Vote pour	Vote contre	Abstention

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

Extrait du procès-verbal des délibérations
du Conseil de Communauté

DÉLIBÉRATION
2025-130

Nombre de conseillers en exercice : 58
Nombre de conseillers titulaires absents : 12
Conseillers suppléants : 01
Pouvoirs : 06
Nombre de conseillers présents : 47

SÉANCE DU
MERCREDI 24 SEPTEMBRE 2025

Sous la présidence de M. Stéphane SCHAAL,
Président de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein

Point 6

FINANCES – Actualisation des conventions de mutualisation avec les Communes d'Erstein, Herbsheim, Ichtratzheim, Limersheim, Osthouse, Schaeffersheim et Uttenheim

Le Président et M. STENGER exposent les éléments suivants :

La mise en œuvre du dispositif d'optimisation financière et de solidarité sur le territoire intercommunal présenté au point précédent de l'ordre du jour implique une modification des conventions de mutualisation. L'article 12 est modifié afin que le coût du service mutualisé soit intégré directement sur les attributions de compensation versées aux Communes concernées.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

OUI l'exposé du Président et de M. STENGER,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 5211-4-2,

Vu l'article 1609 nonies C du code général des impôts (1° bis du V),

Vu le budget 2025 de la Communauté de Communes,

Vu le dernier rapport de la CLECT,

Vu le projet de convention de solidarité intercommunale,

Vu les projets de conventions de mutualisation actualisées,

APPROUVE les conventions de mutualisation actualisées avec chacune des Communes concernées, annexées à la présente délibération, permettant dans son article 12 d'intégrer directement le coût du service mutualisé aux attributions de compensation ;

AUTORISE le Président à signer lesdites conventions actualisées et toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Pour Extrait conforme

Fait à BENFELD, le 26/09/2025

Le Président,
Stéphane SCHAAL



Ont pris part au vote :

Prénom Nom		Vote pour	Vote contre	Abstention
Bruno BARTHELME				
Françoise BETZ		•		
Brigitte BIMBOES		•		
Caroline BRAUN	Pouvoir à Alain STENGER	•		
Philippe BRAUN				
M.-Thérèse BREGAND				
Jean-Jacques BREITEL	Pouvoir à Stéphane SCHAAL	•		
Christophe BREYSACH		•		
Estelle BRONN		•		
Céline CONTAL		•		
Maïke DELOULE-HAMM	Pouvoir à Martine HEYM	•		
Benoît DINTRICH		•		

Accusé de réception en préfecture
067-200067924-20250924-2025-130-DE
Date de télétransmission : 30/09/2025
Date de réception préfecture : 30/09/2025

Caroline ECKENFELDER		•		
René EGGERMANN		•		
Stanis EKMAN		•		
Audrey FRINDEL		•		
Guillaume FORGIARINI		•		
Christian FOUGOU		•		
Nathalie GARBACIAK		•		
Grégory GILGENMANN		•		
Patrick GIRARD		•		
Stéphanie GUIMIER		•		
Monique HEILBRONN		•		
Claude HERTRICH		•		
Martine HEYM		•		
Marianne HORNY-GONIER		•		
Marthe HURTER		•		
Jean-Pierre ISSENHUTH		•		
Vincent JAEGLI				
Steve JECKO				
Laurent JEHL		•		
Marie-Berthe KERN		•		
Audrey KISTNER				
Éric KLETHI		•		
Jean-Jacques KNOPF		•		
Julien KOEGLER		•		
Daniel KOEHLER	Pouvoir à Fernand WILLMANN	•		
Françoise KOPFF-HUBER		•		

Accusé de réception en préfecture
067-200067924-20250924-2025-130-DE
Date de télétransmission : 30/09/2025
Date de réception préfecture : 30/09/2025

Anne-Marie LUTZ		•		
Isabelle MISME	Pouvoir à Françoise BETZ	•		
Brigitte NEITER	Supplée par Arnaud HUSSELSTEIN	•		
Pascal NOTHISEN		•		
Jean-Marie ROHMER		•		
Philippe ROME		•		
Stéphane SCHAAL		•		
Rémy SCHENK		•		
Denis SCHULTZ	Pouvoir à Anny SUR-RIEGEL	•		
Florence SCHWARTZ		•		
Alain STENGER		•		
Aurélie STORCK		•		
Christian STRIEBEL		•		
Anny SUR-RIEGEL		•		
Annette WAGNER		•		
Claude WEIL		•		
Adrien WELSCH		•		
Fernand WILLMANN		•		
Jacky WOLFARTH		•		
Florence ZEYSSOLFF		•		
TOTAL DES SUFFRAGES EXPRIMÉS		53	0	0
		Vote pour	Vote contre	Abstention

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

Extrait du procès-verbal des délibérations
du Conseil de Communauté

DÉLIBÉRATION
2025-131

Nombre de conseillers en exercice : 58
Nombre de conseillers titulaires absents : 12
Conseillers suppléants : 01
Pouvoirs : 06
Nombre de conseillers présents : 47

SÉANCE DU
MERCREDI 24 SEPTEMBRE 2025

Sous la présidence de M. Stéphane SCHAAL,
Président de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein

Point 7

FINANCES – Mise en œuvre d'un dispositif d'optimisation financière et de solidarité sur le territoire intercommunal

M. STENGER expose les éléments suivants :

Aux termes du 1°bis du V de l'article 1609 nonies C du code général des impôts, le montant de l'attribution de compensation peut être fixé librement par délibérations concordantes du Conseil Communautaire, statuant à la majorité des deux tiers, et des Conseils Municipaux des Communes membres intéressées, en tenant compte du rapport de la CLECT.

Dans une perspective d'optimisation financière du territoire, la Communauté de Communes du Canton d'Erstein et ses communes membres souhaitent utiliser cette procédure dite de « révision libre » des attributions de compensation pour transformer les refacturations de mutualisation (qui concernent 7 communes membres sur 28) en réfaction d'attributions de compensation.

Le coût du service mutualisé a ainsi vocation à être intégré directement sur l'attribution de compensation versée aux communes concernées.

Ce procédé permet à la Communauté de Communes du Canton d'Erstein en charge du service commun d'améliorer son niveau de coefficient d'intégration fiscale, et d'augmenter ainsi sa dotation d'intercommunalité, composante de la dotation globale de fonctionnement, dès l'année n+2.

Par ailleurs, l'intégration dans les attributions de compensation des frais du personnel mutualisé de la Commune d'Erstein a pour conséquence de diminuer fortement le coefficient d'intégration fiscale de cette dernière. La commune d'Erstein deviendra alors éligible à la dotation de solidarité urbaine dès l'année n+1.

En revanche, ce procédé a pour incidence la baisse de la dotation de solidarité rurale « péréquation », de la dotation nationale de péréquation 1^{ère} part et de la dotation de solidarité rurale « bourg centre » pour les 21 Communes « non mutualisées ».

Accusé de réception en préfecture
067-200067924-20250924-2025-131-DE
Date de télétransmission : 30/09/2025
Date de réception préfecture : 30/09/2025

Cette opération est néanmoins globalement bénéficiaire pour le territoire. En effet, les gains nets consolidés induits par la diminution des attributions de compensation des communes « mutualisées » sont croissants d'année en année et sont estimés à 150 608 euros en 2026, 322 987 euros en 2027, et 486 644 euros en 2028.

Afin de ne pénaliser aucune Commune, il est proposé une convention de solidarité intercommunale qui a pour objet de répartir le gain net de cette opération d'optimisation financière de manière objective entre la Communauté de Communes du Canton d'Erstein et ses 28 Communes membres.

Pour l'année 2026, les gains nets consolidés sont répartis à 40% pour la Communauté de Communes du Canton d'Erstein et à 60% pour les Communes membres signataires. A compter de l'année 2027, et pour la durée de la convention restante, les gains nets consolidés sont répartis à 60% pour la Communauté de Communes du Canton d'Erstein et à 40% pour les Communes membres signataires.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

OUI l'exposé de M. STENGER,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 5211-4-2,

Vu l'article 1609 nonies C du code général des impôts (1° bis du V),

Vu le budget 2025 de la Communauté de Communes,

Vu le dernier rapport de la CLECT,

Vu le projet de convention de solidarité intercommunale,

APPROUVE la révision des attributions de compensation des Communes d'Erstein, d'Herbsheim, d'Ichtratzheim, de Limersheim, d'Osthouse, de Schaeffersheim et d'Uttenheim pour 2025, telle qu'elle est présentée dans le tableau ci-dessous :

Commune	AC réalisées 2024	Modification des attributions suite à l'intégration des frais du personnel mutualisé	AC proposées pour 2025
BENFELD	780 250		780 250
BOLSENHEIM	27 192		27 192
BOOFZHEIM	123 147		123 147
DAUBENSAND	128 531		128 531
DIEBOLSHEIM	35 425		35 425
ERSTEIN	3 340 086	-6 988 801	-3 648 715
FRIESENHEIM	25 830		25 830
GERSTHEIM	812 928		812 928
HERBSHEIM	1 892	-208 881	-206 989
HINDISHEIM	189 572		189 572
HIPSHEIM	68 374		68 374
HUTTENHEIM	275 287		275 287
ICHTRATZHEIM	24 685	-28 601	-3 916
KERTZFELD	29 116		29 116
KOGENHEIM	164 257		164 257
LIMERSHEIM	50 452	-12 1845	-7 1393
MATZENHEIM	52 903		52 903
NORDHOUSE	350 607		350 607
OBENHEIM	150 735		150 735
OSTHOUSE	80 717	-166 288	-85 571
RHINAU	993 254		993 254
ROSSFELD	17 209		17 209
SAND	39 022		39 022
SCHAEFFERSHEIM	185 487	-161 273	34 214
SERMERSHEIM	125 486		125 486
UTTENHEIM	29 995	-19 780	-89 785
WESTHOUSE	14 875		14 875
WITTERNHEIM	11638		11638
TOTAL	8 128 952	-7 785 470	343 482

AUTORISE le Président à transmettre à chaque commune concernée le montant individuel de son attribution de compensation révisé, qu'elle devra présenter à la validation de son Conseil Municipal,

APPROUVE la convention de solidarité intercommunale et ses annexes jointes à la présente délibération,

AUTORISE le Président à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Pour Extrait conforme

Fait à BENFELD, le 26/09/2025



Le Président,
Stéphane SCHAAL

Ont pris part au vote :

Prénom Nom		Vote pour	Vote contre	Abstention
Bruno BARTHELME				
Françoise BETZ		•		
Brigitte BIMBOES		•		
Caroline BRAUN	Pouvoir à Alain STENGER	•		
Philippe BRAUN				
M.-Thérèse BREGAND				
Jean-Jacques BREITEL	Pouvoir à Stéphane SCHAAL	•		
Christophe BREYSACH		•		
Estelle BRONN		•		
Céline CONTAL		•		
Maïke DELOULE-HAMM	Pouvoir à Martine HEYM	•		
Benoît DINTRICH		•		
Caroline ECKENFELDER		•		
René EGGERMANN		•		
Stanis EKMAN		•		
Audrey FRINDEL		•		
Guillaume FORGIARINI		•		
Christian FOUGOU		•		
Nathalie GARBACIAK		•		

Accusé de réception en préfecture
067-200067924-20250924-2025-131-DE
Date de télétransmission : 30/09/2025
Date de réception préfecture : 30/09/2025

Grégory GILGENMANN		•		
Patrick GIRARD		•		
Stéphanie GUIMIER		•		
Monique HEILBRONN		•		
Claude HERTRICH		•		
Martine HEYM		•		
Marianne HORNY-GONIER		•		
Marthe HURTER		•		
Jean-Pierre ISSENHUTH		•		
Vincent JAEGLI		•		
Steve JECKO				
Laurent JEHL		•		
Marie-Berthe KERN		•		
Audrey KISTNER				
Éric KLETHI		•		
Jean-Jacques KNOPF		•		
Julien KOEGLER		•		
Daniel KOEHLER	Pouvoir à Fernand WILLMANN	•		
Françoise KOPFF-HUBER		•		
Anne-Marie LUTZ		•		
Isabelle MISME	Pouvoir à Françoise BETZ	•		
Brigitte NEITER	Supplée par Arnaud HUSSELSTEIN	•		
Pascal NOTHISEN		•		
Jean-Marie ROHMER		•		
Philippe ROME		•		
Stéphane SCHAAL		•		
Rémy SCHENK		•		

Accusé de réception en préfecture
067-200067924-20250924-2025-131-DE
Date de télétransmission : 30/09/2025
Date de réception préfecture : 30/09/2025

Denis SCHULTZ	Pouvoir à Anny SUR-RIEGEL	•		
Florence SCHWARTZ		•		
Alain STENGER		•		
Aurélie STORCK		•		
Christian STRIEBEL		•		
Anny SUR-RIEGEL		•		
Annette WAGNER		•		
Claude WEIL		•		
Adrien WELSCH		•		
Fernand WILLMANN		•		
Jacky WOLFARTH		•		
Florence ZEYSSOLFF		•		
TOTAL DES SUFFRAGES EXPRIMÉS		53	0	0
		Vote pour	Vote contre	Abstention

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

Extrait du procès-verbal des délibérations
du Conseil de Communauté

DÉLIBÉRATION
2025-132

Nombre de conseillers en exercice : 58
Nombre de conseillers titulaires absents : 12
Conseillers suppléants : 01
Pouvoirs : 06
Nombre de conseillers présents : 47

SÉANCE DU
MERCREDI 24 SEPTEMBRE 2025

Sous la présidence de M. Stéphane SCHAAL,
Président de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein

Point 8

FINANCES – Autorisation de régularisation des amortissements des subventions reçues au Budget Principal

Alain STENGER expose :

En application de L.2321-2 du Code général des collectivités territoriales, les communes dont la population est égale ou supérieure à 3 500 habitants ont l'obligation d'amortir les biens acquis en investissement. Par renvoi à l'article L.5211-36 du CGCT, ces dispositions s'appliquent également aux EPCI.

Si les biens amortis sont financés par des subventions, celles-ci sont qualifiées de fonds et subventions transférables et font l'objet d'une reprise en section de fonctionnement sur une durée d'amortissement équivalente à celle du bien financé. La reprise au compte de résultat permet d'atténuer la charge de la dotation aux amortissements des biens acquis et in fine de solder les comptes de subventions reçues au bilan.

Le budget principal comporte sept subventions reçues amortissables au compte 131x dont la répartition est la suivante :

Imputation	N° inventaire de la subvention	Libellé	Date d'acquisition	Montant de la subvention	Amortissement de la subvention (compte 139x)	N° d'inventaire de l'amortissement de la subvention
1311	90000124570043	MIGRATION COMPTE 1311	05/12/2007	30 330,30	9 240,00	90000124570443
1312	90000124570143	MIGRATION COMPTE 1312	05/12/2007	86 273,02	36 164,67	90000124570543
1313	90000124570243	MIGRATION COMPTE 1313	05/12/2007	90 695,65	41 482,37	90000124570243
13141	90006054240033	Création fiche réservoir 13141	24/07/2019	624,57	néant	néant
13158	90005228940033	Création fiche réservoir 13158	05/12/2007	4 946,64	4 946,64	90005229070033
1316	90005229280033	Création fiche réservoir 1316	05/12/2007	8 563,40	4 761,80	90005229120033
1318	90000124570343	MIGRATION COMPTE 1318	05/12/2007	13 266,33	1 326,60	90000124570743

Accusé de réception en préfecture
067-200067924-20250924-25-132-DE
Date de télétransmission : 02/10/2025
Date de réception préfecture : 02/10/2025

Ces subventions sont anciennes et ont été reprises au passif du bilan lors de la création de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein. Malgré les recherches entreprises par la collectivité et le comptable public, il n'a pas été possible de retrouver les éléments permettant d'expliquer le différentiel de 136 777,83 € entre le montant des subventions reçues et les amortissements comptabilisés.

Les amortissements de subventions reçues non constatés sur exercices antérieurs doivent faire l'objet d'une régularisation comptable par opération d'ordre non budgétaire pour un montant total de 136 777,83 €.

Cette régularisation comptable est neutre sur les résultats de l'exercice mais justifiée par délibération car le compte 1068 est mouvementé.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

OUI l'exposé d'Alain STENGER,

Vu l'article L.2321-2 et L.5211-36 du Code général des collectivités territoriales,

AUTORISE le comptable à passer les écritures suivantes d'ordre non budgétaires au titre de la régularisation des amortissements de subventions reçues au budget principal et non constatés sur exercices antérieurs pour un montant total de 136 777,83 € :

Imputation	N° d'inventaire de l'amortissement de la subvention	Débit du compte 139x	Crédit du compte 1068
13911	90000124570443	+ 21 090,30	+ 21 090,30
13912	90000124570543	+ 50 108,35	+ 50 108,35
13913	90000124570243	+ 49 213,28	+ 49 213,28
139141	à créer	+ 624,57	+ 624,57
139158	90005229070033	+ 0,00	+ 0,00
13916	90005229120033	+ 3 801,60	+ 3 801,60
13918	90000124570743	+ 11 939,73	+ 11 939,73
Total :		136 777,83	136 777,83

Pour Extrait conforme

Fait à BENFELD, le 01/10/2025



Le Président,
Stéphane SCHAAL

Accusé de réception en préfecture
067-200067924-20250924-25-132-DE
Date de télétransmission : 02/10/2025
Date de réception préfecture : 02/10/2025

Ont pris part au vote :

Prénom Nom		Vote pour	Vote contre	Abstention
Bruno BARTHELME				
Françoise BETZ		●		
Brigitte BIMBOES		●		
Caroline BRAUN	Pouvoir à Alain STENGER	●		
Philippe BRAUN				
M.-Thérèse BREGAND				
Jean-Jacques BREITEL	Pouvoir à Stéphane SCHAAL	●		
Christophe BREYSACH		●		
Estelle BRONN		●		
Céline CONTAL		●		
Maïke DELOULE-HAMM	Pouvoir à Martine HEYM	●		
Benoît DINTRICH		●		
Caroline ECKENFELDER		●		
René EGGERMANN		●		
Stanis EKMAN		●		
Audrey FRINDEL		●		
Guillaume FORGIARINI		●		
Christian FOUYOU		●		
Nathalie GARBACIAK		●		
Grégory GILGENMANN		●		
Patrick GIRARD		●		
Stéphanie GUIMIER		●		
Monique HEILBRONN		●		
Claude HERTRICH		●		

Accusé de réception en préfecture
067-200067924-20250924-25-132-DE
Date de télétransmission : 02/10/2025
Date de réception préfecture : 02/10/2025

Martine HEYM		•		
Marianne HORNY-GONIER		•		
Marthe HURTER		•		
Jean-Pierre ISSENHUTH		•		
Vincent JAEGLI		•		
Steve JECKO				
Laurent JEHL		•		
Marie-Berthe KERN		•		
Audrey KISTNER				
Éric KLETHI		•		
Jean-Jacques KNOFF		•		
Julien KOEGLER		•		
Daniel KOEHLER	Pouvoir à Fernand WILLMANN	•		
Françoise KOPFF-HUBER		•		
Anne-Marie LUTZ		•		
Isabelle MISME	Pouvoir à Françoise BETZ	•		
Brigitte NEITER	Supplée par Arnaud HUSSELSTEIN	•		
Pascal NOTHISEN		•		
Jean-Marie ROHMER		•		
Philippe ROME		•		
Stéphane SCHAAL		•		
Rémy SCHENK		•		
Denis SCHULTZ	Pouvoir à Anny SUR-RIEGEL	•		
Florence SCHWARTZ		•		
Alain STENGER		•		
Aurélie STORCK		•		
Christian STRIEBEL		•		
Anny SUR-RIEGEL		•		

Annette WAGNER		•		
Claude WEIL		•		
Adrien WELSCH		•		
Fernand WILLMANN		•		
Jacky WOLFARTH		•		
Florence ZEYSSOLFF		•		
TOTAL DES SUFFRAGES EXPRIMÉS		53	0	0
		Vote pour	Vote contre	Abstention

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

Extrait du procès-verbal des délibérations
du Conseil de Communauté

DÉLIBÉRATION
2025-133

Nombre de conseillers en exercice : 58
Nombre de conseillers titulaires absents : 12
Conseillers suppléants : 01
Pouvoirs : 06
Nombre de conseillers présents : 47

**SÉANCE DU
MERCREDI 24 SEPTEMBRE 2025**

Sous la présidence de M. Stéphane SCHAAL,
Président de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein

Point 9

ECONOMIE – Ouverture à l'aménagement d'une tranche 3 du Parc d'Activités des Nations du Pays d'Erstein

Jean-Pierre ISSENHUTH expose :

En application de la délibération n°2022-132 du 19 octobre 2022, portant adoption du Schéma Directeur des zones d'activités économiques, la Communauté de Communes affirme sa volonté de définir d'une vision stratégique et prospective en vue d'assurer la poursuite du développement économique sur son territoire.

A cet effet, et conformément aux décisions prises dans le cadre des comités de pilotages Schéma Directeur des zones d'activités économiques, une volonté est portée à l'ouverture à l'aménagement d'une troisième tranche du Parc d'Activités du Pays d'Erstein. En effet, cette zone d'activité, préalablement identifiée, s'affirme comme un pôle dynamique, comme en témoigne sa commercialisation, favorisée par un positionnement stratégique au sein d'un environnement particulièrement attractif. Ce dynamisme se trouve confirmé par son inscription dans les documents supra-territoriaux en tant que zone économique structurante, et se voit par ailleurs consacré par la Région Grand Est, qui l'a reconnue sous l'appellation STAR'EST.

La volonté actuelle, confirmée par les besoins économiques identifiés à l'échelle régionale, consiste à engager le développement d'une troisième tranche du Parc d'Activités du Pays d'Erstein, sur une superficie d'environ 50 hectares. Cette nécessité se justifie à la fois par le délai inhérent à la réalisation d'un tel aménagement et par la dynamique soutenue de commercialisation du foncier économique encore disponible au sein de la tranche 2 du Parc d'Activités.

Il est donc du ressort de la Communauté de Communes, par le biais de la présente délibération, de déterminer le développement de ce nouveau site, son aménagement et sa gestion future. L'objectif sous-jacent réside dans la volonté de favoriser le développement économique du territoire et de renforcer son attractivité.

Accusé de réception en préfecture
067-200067924-20250924-25-133-DE
Date de télétransmission : 02/10/2025
Date de réception préfecture : 02/10/2025

Le Président propose d'ajouter dans cette délibération une phrase dans le dispositif de la délibération pour appuyer la réalisation de la desserte routière pour le Nord d'Erstein décisive pour l'extension de la zone du PAPE :

« **DEMANDE** aux autorités compétentes (Collectivité Européenne d'Alsace...) de s'emparer de la réalisation d'une nécessaire desserte routière au Nord d'Erstein pour permettre un accès en rapport avec la zone d'activités intercommunale existante et de sa future extension. »

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

OUI l'exposé de Jean-Pierre ISSENHUTH,

Vu la délibération n°2022-132 du 19 octobre 2022 portant adoption du Schéma Directeur des zones d'activités économiques,

Considérant l'importance du développement économique du territoire,

Considérant la nécessité de réaliser une infrastructure routière au Nord d'Erstein en adéquation avec l'extension de la zone d'activités,

APPROUVE l'ouverture à l'aménagement de la tranche 3 du Parc d'Activités du Pays d'Erstein,

DEMANDE aux autorités compétentes (Collectivité Européenne d'Alsace...) de s'emparer de la réalisation d'une nécessaire desserte routière au Nord d'Erstein pour permettre un accès en rapport avec la zone d'activités intercommunale existante et de sa future extension,

AUTORISE le Président ou son représentant à signer tous documents permettant l'application de la présente délibération.

Pour Extrait conforme

Fait à BENFELD, le 01/10/2025

Le Président,
Stéphane SCHAAL



Ont pris part au vote :

Prénom Nom	Vote pour	Vote contre	Abstention
Bruno BARTHELME			
Françoise BETZ	•		

Accusé de réception en préfecture
067-200067924-20250924-25-133-DE
Date de télétransmission : 02/10/2025
Date de réception préfecture : 02/10/2025

Brigitte BIMBOES		•		
Caroline BRAUN	Pouvoir à Alain STENGER	•		
Philippe BRAUN				
M.-Thérèse BREGAND				
Jean-Jacques BREITEL	Pouvoir à Stéphane SCHAAL	•		
Christophe BREYSACH		•		
Estelle BRONN		•		
Céline CONTAL		•		
Maïke DELOULE- HAMM	Pouvoir à Martine HEYM	•		
Benoît DINTRICH		•		
Caroline ECKENFELDER		•		
René EGGERMANN		•		
Stanis EKMAN		•		
Audrey FRINDEL		•		
Guillaume FORGIARINI		•		
Christian FOUGOU		•		
Nathalie GARBACIAK		•		
Grégory GILGENMANN		•		
Patrick GIRARD		•		
Stéphanie GUIMIER		•		
Monique HEILBRONN		•		
Claude HERTRICH		•		
Martine HEYM		•		
Marianne HORNY- GONIER		•		
Marthe HURTER		•		

Accusé de réception en préfecture
067-200067924-20250924-25-133-DE
Date de télétransmission : 02/10/2025
Date de réception préfecture : 02/10/2025

Jean-Pierre ISSENHUTH		•		
Vincent JAEGLI		•		
Steve JECKO				
Laurent JEHL		•		
Marie-Berthe KERN		•		
Audrey KISTNER				
Éric KLETHI		•		
Jean-Jacques KNOFF		•		
Julien KOEGLER		•		
Daniel KOEHLER	Pouvoir à Fernand WILLMANN	•		
Françoise KOPFF- HUBER		•		
Anne-Marie LUTZ		•		
Isabelle MISME	Pouvoir à Françoise BETZ	•		
Brigitte NEITER	Supplée par Arnaud HUSSELSTEIN	•		
Pascal NOTHISEN		•		
Jean-Marie ROHMER		•		
Philippe ROME		•		
Stéphane SCHAAL		•		
Rémy SCHENK		•		
Denis SCHULTZ	Pouvoir à Anny SUR-RIEGEL	•		
Florence SCHWARTZ		•		
Alain STENGER		•		
Aurélie STORCK		•		
Christian STRIEBEL		•		
Anny SUR-RIEGEL		•		
Annette WAGNER		•		
Claude WEIL		•		
Adrien WELSCH		•		
Fernand WILLMANN		•		

Jacky WOLFARTH		•		
Florence ZEYSSOLFF		•		
TOTAL DES SUFFRAGES EXPRIMÉS		53	0	0
		Vote pour	Vote contre	Abstention

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

Extrait du procès-verbal des délibérations
du Conseil de Communauté

DÉLIBÉRATION
2025-134

Nombre de conseillers en exercice : 58
Nombre de conseillers titulaires absents : 12
Conseillers suppléants : 01
Pouvoirs : 06
Nombre de conseillers présents : 47

SÉANCE DU
MERCREDI 24 SEPTEMBRE 2025

Sous la présidence de M. Stéphane SCHAAL,
Président de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein

Point 10

PETITE ENFANCE – Adoption de la nouvelle convention d'objectifs et de financement de la micro-crèche à Erstein avec la Caisse d'Allocations Familiales

Marie-Berthe KEN expose :

Suite au changement du mode de tarification de la micro-crèche Les P'tits Lutins à Erstein (passage du mode Prestation d'Accueil du Jeune Enfant (PAJE) au mode Prestation Sociale Unique (PSU)), il s'avère nécessaire de conclure une nouvelle convention d'objectifs et de financement avec la CAF.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

OUI l'exposé de Marie-Berthe KERN,

Vu le projet de convention d'objectifs et de financement pour la micro-crèche les P'tits Lutins à Erstein joint en annexe,

ADOpte la convention d'objectifs et de financement pour la micro-crèche les P'tits Lutins à Erstein

AUTORISE le Président ou son représentant à signer ladite convention et toute pièce y afférent.

Pour Extrait conforme

Fait à BENFELD, le 01/10/2025



Le Président,
Stéphane SCHAAL

Accusé de réception en préfecture
067-200067924-20250924-25-134-DE
Date de télétransmission : 02/10/2025
Date de réception préfecture : 02/10/2025

Ont pris part au vote :

Prénom Nom		Vote pour	Vote contre	Abstention
Bruno BARTHELME				
Françoise BETZ		●		
Brigitte BIMBOES		●		
Caroline BRAUN	Pouvoir à Alain STENGER	●		
Philippe BRAUN				
M.-Thérèse BREGAND				
Jean-Jacques BREITEL	Pouvoir à Stéphane SCHAAL	●		
Christophe BREYSACH		●		
Estelle BRONN		●		
Céline CONTAL		●		
Maike DELOULE-HAMM	Pouvoir à Martine HEYM	●		
Benoît DINTRICH		●		
Caroline ECKENFELDER		●		
René EGGERMANN		●		
Stanis EKMAN		●		
Audrey FRINDEL		●		
Guillaume FORGIARINI		●		
Christian FOUGOU		●		
Nathalie GARBACIAK		●		
Grégory GILGENMANN		●		
Patrick GIRARD		●		
Stéphanie GUIMIER		●		

Monique HEILBRONN		•		
Claude HERTRICH		•		
Martine HEYM		•		
Marianne HORNY- GONIER		•		
Marthe HURTER		•		
Jean-Pierre ISSENHUTH		•		
Vincent JAEGLI		•		
Steve JECKO				
Laurent JEHL		•		
Marie-Berthe KERN		•		
Audrey KISTNER				
Éric KLETHI		•		
Jean-Jacques KNOFF		•		
Julien KOEGLER		•		
Daniel KOEHLER	Pouvoir à Fernand WILLMANN	•		
Françoise KOPFF- HUBER		•		
Anne-Marie LUTZ		•		
Isabelle MISME	Pouvoir à Françoise BETZ	•		
Brigitte NEITER	Supplée par Arnaud HUSSELSTEIN	•		
Pascal NOTHISEN		•		
Jean-Marie ROHMER		•		
Philippe ROME		•		
Stéphane SCHAAL		•		
Rémy SCHENK		•		
Denis SCHULTZ	Pouvoir à Anny SUR-RIEGEL	•		
Florence SCHWARTZ		•		
Alain STENGER		•		
Aurélie STORCK		•		

Accusé de réception en préfecture
067-200067924-20250924-25-134-DE
Date de télétransmission : 02/10/2025
Date de réception préfecture : 02/10/2025

Christian STRIEBEL		•		
Anny SUR-RIEGEL		•		
Annette WAGNER		•		
Claude WEIL		•		
Adrien WELSCH		•		
Fernand WILLMANN		•		
Jacky WOLFARTH		•		
Florence ZEYSSOLFF		•		
TOTAL DES SUFFRAGES EXPRIMÉS		53	0	0
		Vote pour	Vote contre	Abstention

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

Extrait du procès-verbal des délibérations
du Conseil de Communauté

DÉLIBÉRATION
2025-135

Nombre de conseillers en exercice : 58
Nombre de conseillers titulaires absents : 12
Conseillers suppléants : 01
Pouvoirs : 06
Nombre de conseillers présents : 47

**SÉANCE DU
MERCREDI 24 SEPTEMBRE 2025**

Sous la présidence de M. Stéphane SCHAAL,
Président de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein

Point 11

PETITE-ENFANCE – Adoption de la nouvelle convention d'objectifs et de financement du Multi-Accueil à Witternheim avec la Caisse d'Allocations Familiales

Marie-Berthe KERN expose :

Suite au déménagement de l'établissement d'accueil de jeunes enfants Arc-en-Ciel au sein de la nouvelle Maison de l'Enfance (S'Kinderhiesel) à Witternheim, il s'avère nécessaire de conclure une nouvelle convention d'objectifs et de financement avec la CAF.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

OUI l'exposé de Marie-Berthe KERN,

Vu le projet de convention d'objectifs et de financement du Multi-Accueil S'Kinderhiesel à Witternheim joint en annexe,

ADOpte la convention d'objectifs et de financement du Multi-Accueil S'Kinderhiesel à Witternheim avec la CAF,

AUTORISE le Président ou son représentant à signer ladite convention et toute pièce y relative.

Pour Extrait conforme

Fait à BENFELD, le 01/10/2025



Le Président,
Stéphane SCHAAL

Accusé de réception en préfecture
067-200067924-20250924-25-135-DE
Date de télétransmission : 02/10/2025
Date de réception préfecture : 02/10/2025

Ont pris part au vote :

Prénom Nom		Vote pour	Vote contre	Abstention
Bruno BARTHELME				
Françoise BETZ		●		
Brigitte BIMBOES		●		
Caroline BRAUN	Pouvoir à Alain STENGER	●		
Philippe BRAUN				
M.-Thérèse BREGAND				
Jean-Jacques BREITEL	Pouvoir à Stéphane SCHAAL	●		
Christophe BREYSACH		●		
Estelle BRONN		●		
Céline CONTAL		●		
Maïke DELOULE-HAMM	Pouvoir à Martine HEYM	●		
Benoît DINTRICH		●		
Caroline ECKENFELDER		●		
René EGGERMANN		●		
Stanis EKMAN		●		
Audrey FRINDEL		●		
Guillaume FORGIARINI		●		
Christian FOUGOU		●		
Nathalie GARBACIAK		●		
Grégory GILGENMANN		●		
Patrick GIRARD		●		
Stéphanie GUIMIER		●		

Accusé de réception en préfecture
067-200067924-20250924-25-135-DE
Date de télétransmission : 02/10/2025
Date de réception préfecture : 02/10/2025

Monique HEILBRONN		•		
Claude HERTRICH		•		
Martine HEYM		•		
Marianne HORNY- GONIER		•		
Marthe HURTER		•		
Jean-Pierre ISSENHUTH		•		
Vincent JAEGLI		•		
Steve JECKO				
Laurent JEHL		•		
Marie-Berthe KERN		•		
Audrey KISTNER				
Éric KLETHI		•		
Jean-Jacques KNOPF		•		
Julien KOEGLER		•		
Daniel KOEHLER	Pouvoir à Fernand WILLMANN	•		
Françoise KOPFF- HUBER		•		
Anne-Marie LUTZ		•		
Isabelle MISME	Pouvoir à Françoise BETZ	•		
Brigitte NEITER	Supplée par Arnaud HUSSELSTEIN	•		
Pascal NOTHISEN		•		
Jean-Marie ROHMER		•		
Philippe ROME		•		
Stéphane SCHAAL		•		
Rémy SCHENK		•		
Denis SCHULTZ	Pouvoir à Anny SUR-RIEGEL	•		
Florence SCHWARTZ		•		
Alain STENGER		•		
Aurélie STORCK		•		

Accusé de réception en préfecture
067-200067924-20250924-25-135-DE
Date de télétransmission : 02/10/2025
Date de réception préfecture : 02/10/2025

Christian STRIEBEL		•		
Anny SUR-RIEGEL		•		
Annette WAGNER		•		
Claude WEIL		•		
Adrien WELSCH		•		
Fernand WILLMANN		•		
Jacky WOLFARTH		•		
Florence ZEYSSOLFF		•		
TOTAL DES SUFFRAGES EXPRIMÉS		53	0	0
		Vote pour	Vote contre	Abstention

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

Extrait du procès-verbal des délibérations
du Conseil de Communauté

DÉLIBÉRATION
2025-136

Nombre de conseillers en exercice : 58
Nombre de conseillers titulaires absents : 12
Conseillers suppléants : 01
Pouvoirs : 06
Nombre de conseillers présents : 47

**SÉANCE DU
MERCREDI 24 SEPTEMBRE 2025**

Sous la présidence de M. Stéphane SCHAAL,
Président de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein

Point 12

DECHETS MENAGERS – Présentation du Rapport d'Activité 2024 sur le prix et l'élimination des déchets ménagers – Pays d'Erstein

Laurent JEHL présente le Rapport d'Activité 2024 sur le prix et l'élimination des déchets ménagers – Pays d'Erstein.

Ce Rapport sera transmis aux Communes concernées pour prise d'acte par leurs Conseils Municipaux respectifs.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

OUI l'exposé de Laurent JEHL,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2224-5 et D.2224-1 à D.2224-5 relatifs au Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets,

Vu la présentation du présent Rapport en Conseil d'Exploitation du 24 septembre 2025,

Vu le Rapport d'Activité 2024 sur le prix et l'élimination des déchets ménagers – Pays d'Erstein joint en annexe,

PREND ACTE du Rapport d'Activité 2024 sur le prix et l'élimination des déchets ménagers Pays D'Erstein

Pour Extrait conforme

Fait à BENFELD, le 01/10/2025

Le Président,
Stéphane SCHAAL



Accusé de réception en préfecture
067-200067924-20250924-25-136-DE
Date de télétransmission : 02/10/2025
Date de réception préfecture : 02/10/2025

Ont pris part au vote :

Prénom Nom		Vote pour	Vote contre	Abstention
Bruno BARTHELME				
Françoise BETZ		●		
Brigitte BIMBOES		●		
Caroline BRAUN	Pouvoir à Alain STENGER	●		
Philippe BRAUN				
M.-Thérèse BREGAND				
Jean-Jacques BREITEL	Pouvoir à Stéphane SCHAAL	●		
Christophe BREYSACH		●		
Estelle BRONN		●		
Céline CONTAL		●		
Maïke DELOULE-HAMM	Pouvoir à Martine HEYM	●		
Benoît DINTRICH		●		
Caroline ECKENFELDER		●		
René EGGERMANN		●		
Stanis EKMAN		●		
Audrey FRINDEL		●		
Guillaume FORGIARINI		●		
Christian FOUGOU		●		
Nathalie GARBACIAK		●		
Grégory GILGENMANN		●		
Patrick GIRARD		●		
Stéphanie GUIMIER		●		

Accusé de réception en préfecture
067-200067924-20250924-25-136-DE
Date de télétransmission : 02/10/2025
Date de réception préfecture : 02/10/2025

Monique HEILBRONN		•		
Claude HERTRICH		•		
Martine HEYM		•		
Marianne HORNY-GONIER		•		
Marthe HURTER		•		
Jean-Pierre ISSENHUTH		•		
Vincent JAEGLI		•		
Steve JECKO				
Laurent JEHL		•		
Marie-Berthe KERN		•		
Audrey KISTNER				
Éric KLETHI		•		
Jean-Jacques KNOFF		•		
Julien KOEGLER		•		
Daniel KOEHLER	Pouvoir à Fernand WILLMANN	•		
Françoise KOPFF-HUBER		•		
Anne-Marie LUTZ		•		
Isabelle MISME	Pouvoir à Françoise BETZ	•		
Brigitte NEITER	Supplée par Arnaud HUSSELSTEIN	•		
Pascal NOTHISEN		•		
Jean-Marie ROHMER		•		
Philippe ROME		•		
Stéphane SCHAAL		•		
Rémy SCHENK		•		
Denis SCHULTZ	Pouvoir à Anny SUR-RIEGEL	•		
Florence SCHWARTZ		•		
Alain STENGER		•		
Aurélie STORCK		•		

Christian STRIEBEL		•		
Anny SUR-RIEGEL		•		
Annette WAGNER		•		
Claude WEIL		•		
Adrien WELSCH		•		
Fernand WILLMANN		•		
Jacky WOLFARTH		•		
Florence ZEYSSOLFF		•		
TOTAL DES SUFFRAGES EXPRIMÉS		53	0	0
		Vote pour	Vote contre	Abstention

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

Extrait du procès-verbal des délibérations
du Conseil de Communauté

DÉLIBÉRATION
2025-137

Nombre de conseillers en exercice : 58
Nombre de conseillers titulaires absents : 12
Conseillers suppléants : 01
Pouvoirs : 06
Nombre de conseillers présents : 47

SÉANCE DU
MERCREDI 24 SEPTEMBRE 2025

Sous la présidence de M. Stéphane SCHAAL,
Président de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein

Point 13

DECHETS– Fixation de quatre tarifs relatifs au service des déchets ménagers – Pays d'Erstein

Laurent JEHL expose qu'en complément des tarifs 2025 déjà votés (redevance OM – Déchèterie – Prestations ponctuelles – Infractions), il est nécessaire de fixer les tarifs suivants :

A. Forfait pour le remplacement de bacs collecte des OM endommagés par les usagers ou par les prestataires

Forfait de remplacement des bacs de collecte des OM endommagés (main d'œuvre et déplacement compris) :

Bacs de 60 l., 80 l., 120 l., 180 l., 240 l. = 50,00 € TTC

Bac 770 l. = 130,00 € TTC

B. Vente bacs à compost

Petit modèle (400 litres) 15 € l'unité,

Grand modèle (600 litres) 25 € l'unité,

Kit d'extension petit vers grand modèle 10 € l'unité.

C. Forfait pour le remplacement de supports sacs « points tri mobiles » suite à dégradation ou vol sous la responsabilité d'un tiers

174 € TTC l'unité

Accusé de réception en préfecture
067-200067924-20250924-25-137-DE
Date de télétransmission : 02/10/2025
Date de réception préfecture : 02/10/2025

D. Enlèvement par les agents CCCE des dépôts non autorisés de déchets

Tarif forfaitaire minimal pour enlèvement de dépôt non autorisé de déchets : 150 € pour un particulier et 300 € pour un professionnel

La collecte et le traitement des déchets issus d'un dépôt non autorisé sera facturé au coût réel de la prestation si celui-ci s'avère être supérieur au tarif forfaitaire minimal précité dans ce cadre, le coût de la main d'œuvre des agents.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

OUI l'exposé de Laurent JEHL,

Vu l'avis du Conseil d'Exploitation en date du 24 septembre 2025,

FIXE les tarifs suivants :

A. Forfait pour le remplacement de bacs collecte des OM endommagés par les usagers ou par les prestataires

Forfait de remplacement des bacs de collecte des ordures ménagères endommagés (main d'œuvre et déplacements compris) :

Bacs de 60 l., 80 l., 120 l., 180 l., 240 l. = 50,00 € TTC

Bac 770 l. = 130,00 € TTC

B. Vente bacs à compost

Petit modèle (400 litres) 15 € l'unité,

Grand modèle (600 litres) 25 € l'unité,

Kit d'extension petit vers grand modèle 10 € l'unité.

C. Forfait pour le remplacement de supports sacs « points tri mobiles » suite à dégradation ou

vol sous la responsabilité d'un tiers

174 € TTC l'unité

D. Enlèvement par les agents CCCE des dépôts non autorisés de déchets

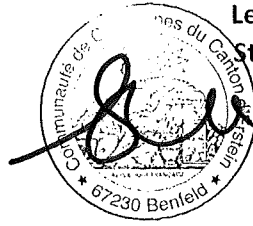
Tarif forfaitaire minimal pour enlèvement de dépôt non autorisé de déchets : 150 € pour un particulier et 300 € pour un professionnel

La collecte et le traitement des déchets issus d'un dépôt non autorisé sera facturé au coût réel de la prestation si celui-ci s'avère être supérieur au tarif forfaitaire minimal précité dans ce cadre, le coût de la main d'œuvre des agents.

Pour Extrait conforme

Fait à BENFELD, le 01/10/2025

Le Président,
Stéphane SCHAAL



Ont pris part au vote :

Prénom Nom		Vote pour	Vote contre	Abstention
Bruno BARTHELME				
Françoise BETZ		•		
Brigitte BIMBOES		•		
Caroline BRAUN	Pouvoir à Alain STENGER	•		
Philippe BRAUN				
M.-Thérèse BREGAND				
Jean-Jacques BREITEL	Pouvoir à Stéphane SCHAAL	•		
Christophe BREYSACH		•		
Estelle BRONN		•		
Céline CONTAL		•		
Maike DELOULE-HAMM	Pouvoir à Martine HEYM	•		
Benoît DINTRICH		•		
Caroline ECKENFELDER		•		
René EGGERMANN		•		
Stanis EKMAN		•		
Audrey FRINDEL		•		
Guillaume FORGIARINI		•		
Christian FOUGOU		•		

Accusé de réception en préfecture
067-200067924-20250924-25-137-DE
Date de télétransmission : 02/10/2025
Date de réception préfecture : 02/10/2025

Nathalie GARBACIAK		•		
Grégory GILGENMANN		•		
Patrick GIRARD		•		
Stéphanie GUIMIER		•		
Monique HEILBRONN		•		
Claude HERTRICH		•		
Martine HEYM		•		
Marianne HORNY- GONIER		•		
Marthe HURTER		•		
Jean-Pierre ISSENHUTH		•		
Vincent JAEGLI		•		
Steve JECKO				
Laurent JEHL		•		
Marie-Berthe KERN		•		
Audrey KISTNER				
Éric KLETHI		•		
Jean-Jacques KNOPF		•		
Julien KOEGLER		•		
Daniel KOEHLER	Pouvoir à Fernand WILLMANN	•		
Françoise KOPFF- HUBER		•		
Anne-Marie LUTZ		•		
Isabelle MISME	Pouvoir à Françoise BETZ	•		
Brigitte NEITER	Supplée par Arnaud HUSSELSTEIN	•		
Pascal NOTHISEN		•		
Jean-Marie ROHMER		•		
Philippe ROME		•		
Stéphane SCHAAL		•		

Accusé de réception en préfecture
067-200067924-20250924-25-137-DE
Date de télétransmission : 02/10/2025
Date de réception préfecture : 02/10/2025

Rémy SCHENK		•		
Denis SCHULTZ	Pouvoir à Anny SUR-RIEGEL	•		
Florence SCHWARTZ		•		
Alain STENGER		•		
Aurélie STORCK		•		
Christian STRIEBEL		•		
Anny SUR-RIEGEL		•		
Annette WAGNER		•		
Claude WEIL		•		
Adrien WELSCH		•		
Fernand WILLMANN		•		
Jacky WOLFARTH		•		
Florence ZEYSSOLFF		•		
TOTAL DES SUFFRAGES EXPRIMÉS		53	0	0
		Vote pour	Vote contre	Abstention

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

Extrait du procès-verbal des délibérations
du Conseil de Communauté

DÉLIBÉRATION
2025-138

Nombre de conseillers en exercice : 58
Nombre de conseillers titulaires absents : 12
Conseillers suppléants : 01
Pouvoirs : 06
Nombre de conseillers présents : 47

SÉANCE DU
MERCREDI 24 SEPTEMBRE 2025

Sous la présidence de M. Stéphane SCHAAL,
Président de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein

Point 14

HABITAT – Modification du montant d'une subvention attribuée dans le cadre du dispositif de sauvegarde de la maison alsacienne

Laurent JEHL expose :

Dans le cadre du dossier de Madame Daphné MICHACEK, le montant de la subvention a été voté par délibération n°2025-014 comme suit :

Dossier 6 : Maison sise 27 rue de Benfeld 67230 KERTZFELD

Propriétaire : Mme Daphné MICHACEK (5 rue de Sand à KERTZFELD)

Restauration d'une maison colombages du XVIII^e siècle. La charpente avait été rapiécée après la Seconde Guerre mondiale ce qui a conduit à des infiltrations d'eaux ayant abimé une partie des colombages et des planchers. Réfections des planchers en bois et réhabilitation de l'intérieur à l'identique du style et de la disposition des pièces (1 logement).

Montant de la dépense subventionnable : 132 171,97 €

Montant attribué par la CeA : 26 435,00 €

Montant subvention CCCE (10% de la CeA) : 2 643,50 €

Or, dans l'intervalle les services de la CeA, après recalcul, ont indiqué que le montant de la subvention attribuée par la CeA s'élève **25 689 €**.

Dès lors le montant à verser par la 3CE est de **2568,90 €**. (10%).

Accusé de réception en préfecture
067-200067924-20250924-25-138-DE
Date de télétransmission : 02/10/2025
Date de réception préfecture : 02/10/2025

En conséquence, Il convient de substituer par modification le montant de 2568,90 € à celui de 2643,50 € et d'autoriser le versement de ce montant, pris sur les nouveaux chiffres communiqués par la CeA.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

OUI l'exposé de Laurent JEHL,

Vu le courrier de la CeA en date du 05 août 2025 informant de la modification des montants liés au dossier de Mme Daphné MICHACEK ci-dessus exposé,

Vu la délibération n°2025-014 du 26 février 2025 portant attribution d'une subvention de 2 643,50 € à Mme Daphné MICHACEK,

REPLACE les montants figurant dans la délibération susvisée concernant le dossier n°06 de Mme Daphné MICHACEK comme suit :

Montants figurant dans la délibération n°2025-014 du 26 février 2025 :

Montant de la dépense subventionnable : 132 171,97 €

Montant attribué par la CeA : 26 435,00 €

Montant subvention CCCE (10% de la CeA) : 2 643,50 €

Nouveaux montants :

Montant de la dépense subventionnable : 128 440,34 €

Montant attribué par la CeA : 25 689,00 €

Montant subvention CCCE (10% de la CeA) : 2 568,90 €

DECIDE DE VERSER une subvention de 2568,90 € à Mme Daphné MICHACEK sur présentation du dossier et des pièces transmises à la CeA.

Pour Extrait conforme

Fait à BENFELD, le 01/10/2025



Le Président,
Stéphane SCHAAL

Accusé de réception en préfecture
067-200067924-20250924-25-138-DE
Date de télétransmission : 02/10/2025
Date de réception préfecture : 02/10/2025

Ont pris part au vote :

Prénom Nom		Vote pour	Vote contre	Abstention
Bruno BARTHELME				
Françoise BETZ		●		
Brigitte BIMBOES		●		
Caroline BRAUN	Pouvoir à Alain STENGER	●		
Philippe BRAUN				
M.-Thérèse BREGAND				
Jean-Jacques BREITEL	Pouvoir à Stéphane SCHAAL	●		
Christophe BREYSACH		●		
Estelle BRONN		●		
Céline CONTAL		●		
Maïke DELOULE-HAMM	Pouvoir à Martine HEYM	●		
Benoît DINTRICH		●		
Caroline ECKENFELDER		●		
René EGGERMANN		●		
Stanis EKMAN		●		
Audrey FRINDEL		●		
Guillaume FORGIARINI		●		
Christian FOUGOU		●		
Nathalie GARBACIAK		●		
Grégory GILGENMANN		●		
Patrick GIRARD		●		
Stéphanie GUIMIER		●		
Monique HEILBRONN		●		
Claude HERTRICH		●		

Accusé de réception en préfecture
067-200067924-20250924-25-138-DE
Date de télétransmission : 02/10/2025
Date de réception préfecture : 02/10/2025

Martine HEYM		•		
Marianne HORNY-GONIER		•		
Marthe HURTER		•		
Jean-Pierre ISSENHUTH		•		
Vincent JAEGLI		•		
Steve JECKO				
Laurent JEHL		•		
Marie-Berthe KERN		•		
Audrey KISTNER				
Éric KLETHI		•		
Jean-Jacques KNOPF		•		
Julien KOEGLER		•		
Daniel KOEHLER	Pouvoir à Fernand WILLMANN	•		
Françoise KOPFF-HUBER		•		
Anne-Marie LUTZ		•		
Isabelle MISME	Pouvoir à Françoise BETZ	•		
Brigitte NEITER	Supplée par Arnaud HUSSELSTEIN	•		
Pascal NOTHISEN		•		
Jean-Marie ROHMER		•		
Philippe ROME		•		
Stéphane SCHAAL		•		
Rémy SCHENK		•		
Denis SCHULTZ	Pouvoir à Anny SUR-RIEGEL	•		
Florence SCHWARTZ		•		
Alain STENGER		•		
Aurélie STORCK		•		
Christian STRIEBEL		•		
Anny SUR-RIEGEL		•		

Annette WAGNER		•		
Claude WEIL		•		
Adrien WELSCH		•		
Fernand WILLMANN		•		
Jacky WOLFARTH		•		
Florence ZEYSSOLFF		•		
TOTAL DES SUFFRAGES EXPRIMÉS		53	0	0
		Vote pour	Vote contre	Abstention

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

Extrait du procès-verbal des délibérations
du Conseil de Communauté

DÉLIBÉRATION
2025-139

Nombre de conseillers en exercice : 58
Nombre de conseillers titulaires absents : 12
Conseillers suppléants : 01
Pouvoirs : 06
Nombre de conseillers présents : 47

SÉANCE DU
MERCREDI 24 SEPTEMBRE 2025

Sous la présidence de M. Stéphane SCHAAL,
Président de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein

Point 15

HABITAT – Adoption de la Convention Intercommunale d'Attributions

Laurent JEHL expose que la Communauté de communes du Canton d'Erstein s'étant dotée d'un Programme Local de l'Habitat (PLH) en 2022 et étant compétente en matière de l'habitat, est concernée par la réforme des attributions des logements sociaux. Celle-ci positionne les intercommunalités en tant que chef de file pour gérer les demandes de logement social de façon partenariale. Les objectifs de cette réforme sont de garantir la transparence des processus d'attribution, d'améliorer l'accès des personnes en difficulté et de favoriser la mixité sociale à toutes échelles du territoire.

En premier lieu et par délibération du conseil communautaire du 21 février 2024, la Communauté de communes du canton d'Erstein a acté la création de la Conférence intercommunale du Logement (CIL), dont les objectifs sont :

- De disposer d'objectifs territorialisés d'attributions et mutations dans le parc de logement social, en concertation avec les bailleurs du territoire ;
- Le relogement des personnes prioritaires, notamment au regard des dispositifs DALO (Droit Au Logement Opposable) et des accords collectifs locaux tels que l'ACD (Accord Collectif Départemental du Bas-Rhin) ;
- La coopération inter-partenariale entre les acteurs du logement social, bailleurs sociaux et titulaires de droits de réservation ;
- L'élaboration de la Convention Intercommunale d'Attribution (CIA) ;
- L'approbation du Plan Partenarial de Gestion de la Demande de Logement Social et d'Information du Demandeur (PPGDID)

Puis, la Communauté de Communes, sur la base d'un diagnostic partagé et présenté en séance d'installation de la CIL d'avril 2024, a décidé d'élaborer un document cadre qui formalise les orientations en matière d'attributions sur le territoire de l'EPCI et d'engager une Convention Intercommunale d'Attribution (CIA). La CIA est le document contractuel qui décline de manière opérationnelle les objectifs d'attributions en engagements annuels et territorialisés avec chacun des bailleurs sociaux ayant des logements sur le territoire

Accusé de réception en préfecture
067-200067924-20250924-25-139-DE
Date de télétransmission : 02/10/2025
Date de réception préfecture : 02/10/2025

de l'EPCI. Elle en précise également les modalités de mise en œuvre avec l'ensemble des signataires (communes, réservataires, et autres acteurs).

La Communauté de Communes a mandaté l'Agence d'Urbanisme de Strasbourg Rhin Supérieur (ADEUS) pour l'accompagner dans l'élaboration du diagnostic partagé, puis la formalisation du document-cadre et de la Convention intercommunale des attributions (CIA).

Lors de sa séance du 25 mars 2025, la Conférence Intercommunale du Logement (CIL) a donné un avis favorable à la Convention intercommunale des attributions (CIA) 2025-2030 de la Communauté de Communes. Le document contractuel rappelle les engagements relatifs à l'article L441-1-6 du CCH, à savoir :

- L'engagement n°1 : Conformément à la loi Egalité et Citoyenneté (LEC) du 27 janvier 2017, les bailleurs s'engagent à consacrer au moins 25 % des attributions, suivies de baux signés aux demandeurs dont les ressources sont inférieures au seuil du 1^{er} quartile
- L'engagement n°2 : Les partenaires s'engagent à effectuer au minimum 25 % des attributions du contingent réservataire à des publics identifiés comme prioritaires (ménages DALO et/ou labélisés par l'ACD 67 et/ou relevant de l'article L441 du CCH)

La CIA prévoit aussi un plan d'actions pour la mise en œuvre des **quatre orientations** du document-cadre et les objectifs précisés dans les engagements. Le plan d'actions décline en **huit actions**, les **outils et leviers** pour mettre en œuvre les orientations et les objectifs quantifiés d'attribution.

Orientation 1 : Favoriser la répartition sociale sur le territoire

- Engagement n°1 en faveur des demandeurs du 1^{er} quartile
- Action 1 : travailler sur le rééquilibrage de l'occupation du patrimoine existant, principalement sur Benfeld
- Action 2 : rééquilibrer l'offre de logement social et la diversifier sur l'ensemble du territoire
- Action 3 : mettre en œuvre tous les moyens à travers le PLHi pour renforcer l'accessibilité sociale des territoires

Orientation 2 : garantir un parcours résidentiel adapté

- Engagement n°2 : en faveur des ménages prioritaires : 25% des propositions du contingent des réservataires
- Action 4 : travailler sur les mutations dans le parc social
- Action 5 : anticiper le vieillissement des locataires

Orientation 3 : consolider les partenariats entre les différents acteurs

- Action 6 : favoriser le partenariat entre les bailleurs sociaux, les réservataires, les communes et la CCCE
- Action 7 : information à destination des propriétaires bailleurs du parc privé

Orientation 4 : formaliser et harmoniser l'information délivrée aux demandeurs

- Action 8 : travail dans le cadre du PPGDID et du SAID

Conformément à l'article L441-1-6 du code de la construction et de l'habitation, la Communauté de Communes a sollicité l'avis du Comité Responsable du plan départemental d'actions pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (CRP du PDALHPD).

En date du 26 août 2025, celui-ci a émis à **l'unanimité un avis favorable** assorti de quelques préconisations quant à l'importance de mieux articuler les politiques d'attributions des logements sociaux et les politiques en matière de l'habitat, afin de répondre au mieux aux besoins des ménages concernés par cette réforme.

L'avis liste plus particulièrement trois préconisations :

- Au titre de l'orientation 1 de la CIA « favoriser la répartition sociale sur le territoire », l'action 2 vise le rééquilibrage de l'offre de logement social et la diversification sur l'ensemble du territoire, en bonne coordination avec l'action 4 sur PLHi. Etant donné son importance pour répondre aux besoins des ménages disposant des plus faibles ressources, **l'enjeu de développement du PLAI doit être plus clairement exprimé dans l'action.**
- La déconcentration de l'offre visée dans les actions 2 et 3 (dans les communes ne disposant pas ou peu d'offre locative sociale) doit être mesurée au regard des réalités d'attractivité des communes en privilégiant le développement de logements sociaux publics dans les communes bien desservies en transport en commun et dotées en équipements ou services ou dans celles où les services peuvent être développés (périscolaire, cantine, ...). **Une identification des secteurs à cibler** serait utile, face au risque de la sur-représentation de la production neuve dans les communes en dehors des polarités de l'armature urbaine.
- Pour la mise en œuvre de l'action 4 de la CIA, visant à identifier l'offre de logement social et privé pouvant répondre aux demandes de mutation des locataires du parc social, **la hiérarchisation indiquée dans la fiche 2 (secteur « autres polarités ») du PLH** pourrait permettre de prioriser le travail, en commençant par les cinq communes de cette fiche (hors Benfeld et Erstein).

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

OUI l'exposé de Laurent JEHL,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la construction et de l'habitation et notamment ses articles L300-1, L441-1-1, L441-1-2, L441-2-3, L441-1-5 et L441-1-6,

Vu l'article 8 de la loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion sociale et la cohésion urbaine,

Vu la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové,

Vu la loi n° 2017-86 relative à l'égalité et la citoyenneté du 27 janvier 2017,

Vu la loi n° 2018-1021 pour l'Evolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique (ELAN),
du 16 octobre 2018,

Vu le Programme Local de l'Habitat Intercommunal approuvé par délibération n°2022-148 du 30 novembre 2022,

Vu la délibération n°2024-033 en date du 21 février 2024 relative à la mise en place d'une Conférence Intercommunale du Logement sur son territoire,

Considérant l'avis favorable rendu par le Comité Responsable du Plan Départemental d'Actions pour le Logement et l'Hébergement des Personnes défavorisées du 26 août 2025,

Considérant la nécessité de se doter pour le territoire de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein, d'une politique intercommunale d'attribution des logements sociaux,

PREND EN COMPTE les préconisations du CRP, sans modification de la Convention intercommunale d'attributions, en les intégrant pleinement lors de la mise en œuvre des engagements et actions de la CIA et du plan d'actions du Programme Local de l'Habitat,

ADOPTE la Convention Intercommunale d'Attributions, annexée à la présente délibération, pour une durée de 6 ans pour l'ensemble du document, soit pour la période 2025-2030, à l'exception de la partie concernant les engagements en faveur des publics prioritaires élaborée pour une durée de 3 ans.

MET EN OEUVRE un suivi annuel de la mise en œuvre de la convention,

AUTORISE le Président ou son représentant à signer la présente convention et tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération et de prendre toutes les dispositions destinées à assurer sa mise en œuvre.

Pour Extrait conforme

Fait à BENFELD, le 01/10/2025



Le Président,
Stéphane SCHAAL

Ont pris part au vote :

Prénom Nom		Vote pour	Vote contre	Abstention
Bruno BARTHELME				
Françoise BETZ		•		
Brigitte BIMBOES		•		
Caroline BRAUN	Pouvoir à Alain STENGER	•		
Philippe BRAUN				
M.-Thérèse BREGAND				
Jean-Jacques BREITEL	Pouvoir à Stéphane SCHAAL	•		
Christophe BREYSACH		•		
Estelle BRONN		•		
Céline CONTAL		•		
Maïke DELOULE-HAMM	Pouvoir à Martine HEYM	•		
Benoît DINTRICH		•		

Caroline ECKENFELDER		•		
René EGGERMANN		•		
Stanis EKMAN		•		
Audrey FRINDEL		•		
Guillaume FORGIARINI		•		
Christian FOUGOU		•		
Nathalie GARBACIAK		•		
Grégory GILGENMANN		•		
Patrick GIRARD		•		
Stéphanie GUIMIER		•		
Monique HEILBRONN		•		
Claude HERTRICH		•		
Martine HEYM		•		
Marianne HORNY-GONIER		•		
Marthe HURTER		•		
Jean-Pierre ISSENHUTH		•		
Vincent JAEGLI		•		
Steve JECKO				
Laurent JEHL		•		
Marie-Berthe KERN		•		
Audrey KISTNER				
Éric KLETHI		•		
Jean-Jacques KNOPF		•		
Julien KOEGLER		•		
Daniel KOEHLER	Pouvoir à Fernand WILLMANN	•		
Françoise KOPFF-HUBER		•		

Accusé de réception en préfecture
067-200067924-20250924-25-139-DE
Date de télétransmission : 02/10/2025
Date de réception préfecture : 02/10/2025

Anne-Marie LUTZ		•		
Isabelle MISME	Pouvoir à Françoise BETZ	•		
Brigitte NEITER	Supplée par Arnaud HUSSELSTEIN	•		
Pascal NOTHISEN		•		
Jean-Marie ROHMER		•		
Philippe ROME		•		
Stéphane SCHAAL		•		
Rémy SCHENK		•		
Denis SCHULTZ	Pouvoir à Anny SUR-RIEGEL	•		
Florence SCHWARTZ		•		
Alain STENGER		•		
Aurélie STORCK		•		
Christian STRIEBEL		•		
Anny SUR-RIEGEL		•		
Annette WAGNER		•		
Claude WEIL		•		
Adrien WELSCH		•		
Fernand WILLMANN		•		
Jacky WOLFARTH		•		
Florence ZEYSSOLFF		•		
TOTAL DES SUFFRAGES EXPRIMÉS		53	0	0
		Vote pour	Vote contre	Abstention

Accusé de réception en préfecture
067-200067924-20250924-25-139-DE
Date de télétransmission : 02/10/2025
Date de réception préfecture : 02/10/2025

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

Extrait du procès-verbal des délibérations
du Conseil de Communauté

DÉLIBÉRATION
2025-140

Nombre de conseillers en exercice : 58
Nombre de conseillers titulaires absents : 12
Conseillers suppléants : 01
Pouvoirs : 06
Nombre de conseillers présents : 47

SÉANCE DU
MERCREDI 24 SEPTEMBRE 2025

Sous la présidence de M. Stéphane SCHAAL,
Président de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein

Point 16

HABITAT – Autorisation de versement de la cotisation annuelle pour l'adhésion au CAUE

Laurent JEHL expose que par courrier daté du 20 mai 2025, le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement d'Alsace (CAUE) a adressé son appel à cotisation 2025 pour un montant de 700 €.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

OUI l'exposé de Laurent JEHL,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le courrier d'appel à cotisation du CAUE en date du 20 mai 2025,

Considérant l'aide substantielle apportée par le CAUE dans le cadre de ses missions d'accompagnement relative à la reconnaissance de la qualité architecturale, urbaine et environnementale en Alsace,

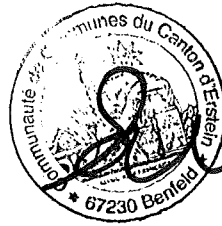
RAPPELLE l'adhésion de la 3CE au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement d'Alsace (CAUE),

AUTORISE le règlement d'une cotisation annuelle de 700 €.

INSCRIT les crédits budgétaires afférents à cette dépense chaque année au budget principal.

Pour Extrait conforme

Fait à BENFELD, le 01/10/2025



Le Président,
Stéphane SCHAAL

Ont pris part au vote :

Prénom Nom		Vote pour	Vote contre	Abstention
Bruno BARTHELME				
Françoise BETZ		•		
Brigitte BIMBOES		•		
Caroline BRAUN	Pouvoir à Alain STENGER	•		
Philippe BRAUN				
M.-Thérèse BREGAND				
Jean-Jacques BREITEL	Pouvoir à Stéphane SCHAAL	•		
Christophe BREYSACH		•		
Estelle BRONN		•		
Céline CONTAL		•		
Maïke DELOULE-HAMM	Pouvoir à Martine HEYM	•		
Benoît DINTRICH		•		
Caroline ECKENFELDER		•		
René EGGERMANN		•		
Stanis EKMAN		•		
Audrey FRINDEL		•		
Guillaume FORGIARINI		•		
Christian FOUGOU		•		

Accusé de réception en préfecture
067-200067924-20250924-25-140-DE
Date de télétransmission : 02/10/2025
Date de réception préfecture : 02/10/2025

Nathalie GARBACIAK		•		
Grégory GILGENMANN		•		
Patrick GIRARD		•		
Stéphanie GUIMIER		•		
Monique HEILBRONN		•		
Claude HERTRICH		•		
Martine HEYM		•		
Marianne HORNY- GONIER		•		
Marthe HURTER		•		
Jean-Pierre ISSENHUTH		•		
Vincent JAEGLI		•		
Steve JECKO				
Laurent JEHL		•		
Marie-Berthe KERN		•		
Audrey KISTNER				
Éric KLETHI		•		
Jean-Jacques KNOPF		•		
Julien KOEGLER		•		
Daniel KOEHLER	Pouvoir à Fernand WILLMANN	•		
Françoise KOPFF- HUBER		•		
Anne-Marie LUTZ		•		
Isabelle MISME	Pouvoir à Françoise BETZ	•		
Brigitte NEITER	Supplée par Arnaud HUSSELSTEIN	•		
Pascal NOTHISEN		•		
Jean-Marie ROHMER		•		
Philippe ROME		•		
Stéphane SCHAAL		•		

Rémy SCHENK		•		
Denis SCHULTZ	Pouvoir à Anny SUR-RIEGEL	•		
Florence SCHWARTZ		•		
Alain STENGER		•		
Aurélie STORCK		•		
Christian STRIEBEL		•		
Anny SUR-RIEGEL		•		
Annette WAGNER		•		
Claude WEIL		•		
Adrien WELSCH		•		
Fernand WILLMANN		•		
Jacky WOLFARTH		•		
Florence ZEYSSOLFF		•		
TOTAL DES SUFFRAGES EXPRIMÉS		53	0	0
		Vote pour	Vote contre	Abstention

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

Extrait du procès-verbal des délibérations
du Conseil de Communauté

DÉLIBÉRATION
2025-141

Nombre de conseillers en exercice : 58
Nombre de conseillers titulaires absents : 12
Conseillers suppléants : 01
Pouvoirs : 06
Nombre de conseillers présents : 47

**SÉANCE DU
MERCREDI 24 SEPTEMBRE 2025**

Sous la présidence de M. Stéphane SCHAAL,
Président de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein

Point 17

VIE ASSOCIATIVE – Autorisation de versement de subventions dans le cadre du dispositif de soutien à la vie associative.

Jacky WOLFARTH expose que dans le cadre du dispositif de soutien à la vie associative, les subventions suivantes ont été validées par la commission du 16/09/2025.

1. ACTIVITE REGULIERE

Associations	Localité	Licenciés	Subvention
Football Club	Matzenheim	147	650,00€
Tennis Club	Benfeld	123	650,00€
Aviron Club	Erstein	15	150,00€
Club des Echecs	Hindisheim	78	600,00€
Westhouse Loisirs	Westhouse	68	600,00€

2. AIDE A L'EQUIPEMENT

Associations	Localité	Montant	Subvention	Opération
Comité des fêtes	Matzenheim	1174,20€	176,13€	Matériel pour manifestation
Tennis Club	Erstein	16789,20€	1500,00€	Remplacement des fonds de courts en terre battue

Accusé de réception en préfecture
067-200067924-20250924-25-141-DE
Date de télétransmission : 02/10/2025
Date de réception préfecture : 02/10/2025

3. SOUTIEN VIE ASSOCIATIVE

Associations	Localité	Subvention	Manifestation
Cercle St Etienne	Hindisheim	1300,00€	Fête des récoltes d'Antan
Amicale des Sapeurs-Pompiers	Westhouse	525,00€	Sommer FEST
Etoile Sportive	Westhouse	600,00€	Soirée Loto
Association Fruits et Nature	Nordhouse	500,00€	Fête de la nature
Amicale des Sapeurs-Pompiers	Kertzfeld	Manifestation annulée : pas de versement	130 ans du corps des Pompiers
Amis de l'école de la SCHEER	Uttenheim	650,00€	Kermesse scolaire
Association Loisirs et Culture	Uttenheim	650,00€	Afterwork
Amicale des donateurs de Sang	Uttenheim	650,00€	Soirée Année 80
Etoile Sportive	Westhouse	(double demande) : pas de versement	Soirée Loto

4. INVESTISSEMENT DANS LES SALLES SPORTIVES

Associations	Localité	Montant	Subvention	Opération
Cercle Saint Etienne	Hindisheim	14514,90€	4354,47€ (30%) Salle associative	Remplacement éclairage LED

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

OUI l'exposé de Jacky WOLFARTH,

Vu l'avis favorable de la commission du 16/09/2025,

AUTORISE le versement des subventions telles que détaillées ci-dessus,

AUTORISE Le Président ou son représentant à signer document nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération

Pour Extrait conforme

Fait à BENFELD, le 01/10/2025



Le Président,
Stéphane SCHAAL

Ont pris part au vote :

Prénom Nom		Vote pour	Vote contre	Abstention
Bruno BARTHELME				
Françoise BETZ		•		
Brigitte BIMBOES		•		
Caroline BRAUN	Pouvoir à Alain STENGER	•		
Philippe BRAUN				
M.-Thérèse BREGAND				
Jean-Jacques BREITEL	Pouvoir à Stéphane SCHAAL	•		
Christophe BREYSACH		•		
Estelle BRONN		•		
Céline CONTAL		•		
Maïke DELOULE-HAMM	Pouvoir à Martine HEYM	•		
Benoît DINTRICH		•		
Caroline ECKENFELDER		•		
René EGGERMANN		•		
Stanis EKMAN		•		
Audrey FRINDEL		•		
Guillaume FORGIARINI		•		

Accusé de réception en préfecture
067-200067924-20250924-25-141-DE
Date de télétransmission : 02/10/2025
Date de réception préfecture : 02/10/2025

Christian FOUGOU		•		
Nathalie GARBACIAK		•		
Grégory GILGENMANN		•		
Patrick GIRARD		•		
Stéphanie GUIMIER		•		
Monique HEILBRONN		•		
Claude HERTRICH		•		
Martine HEYM		•		
Marianne HORNY-GONIER		•		
Marthe HURTER		•		
Jean-Pierre ISSENHUTH		•		
Vincent JAEGLI		•		
Steve JECKO				
Laurent JEHL		•		
Marie-Berthe KERN		•		
Audrey KISTNER				
Éric KLETHI		•		
Jean-Jacques KNOPF		•		
Julien KOEGLER		•		
Daniel KOEHLER	Pouvoir à Fernand WILLMANN	•		
Françoise KOPFF-HUBER		•		
Anne-Marie LUTZ		•		
Isabelle MISME	Pouvoir à Françoise BETZ	•		
Brigitte NEITER	Supplée par Arnaud HUSSELSTEIN	•		
Pascal NOTHISEN		•		
Jean-Marie ROHMER		•		
Philippe ROME		•		

Accusé de réception en préfecture
067-200067924-20250924-25-141-DE
Date de télétransmission : 02/10/2025
Date de réception préfecture : 02/10/2025

Stéphane SCHAAL		•		
Rémy SCHENK		•		
Denis SCHULTZ	Pouvoir à Anny SUR-RIEGEL	•		
Florence SCHWARTZ		•		
Alain STENGER		•		
Aurélie STORCK		•		
Christian STRIEBEL		•		
Anny SUR-RIEGEL		•		
Annette WAGNER		•		
Claude WEIL		•		
Adrien WELSCH		•		
Fernand WILLMANN		•		
Jacky WOLFARTH		•		
Florence ZEYSSOLFF		•		
TOTAL DES SUFFRAGES EXPRIMÉS		53	0	0
		Vote pour	Vote contre	Abstention

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

Extrait du procès-verbal des délibérations
du Conseil de Communauté

DÉLIBÉRATION
2025-142

Nombre de conseillers en exercice : 58
Nombre de conseillers titulaires absents : 12
Conseillers suppléants : 01
Pouvoirs : 06
Nombre de conseillers présents : 47

SÉANCE DU
MERCREDI 24 SEPTEMBRE 2025

Sous la présidence de M. Stéphane SCHAAL,
Président de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein

Point 18

PATRIMOINE –Adoption de l'acte de vente du terrain d'assiette à la Commune de Gerstheim (Multi-Accueil de Gerstheim)

Le Président expose qu'après une série de pannes rencontrées dans la chaufferie mutualisée entre le multi-accueil et la maison de retraite à Gerstheim, l'une des deux anciennes chaudières au gaz est définitivement hors d'usage.

Pour une question de sécurité d'approvisionnement en chauffage et eau chaude sanitaire de l'EHPAD, le remplacement des deux chaudières s'avère nécessaire. La répartition moyenne des consommations des chaudières est de 80% pour l'EHPAD et 20% pour la crèche. Par ailleurs il s'avère que le terrain d'assiette de la crèche est encore propriété de la commune de Gerstheim.

Aussi, suite à une réunion organisée le 30 avril entre les représentants de la CCCE, de la commune de Gerstheim et de l'EHPAD, il est proposé une modification de la convention actuelle de mutualisation avec la commune de Gerstheim portant sur le fonctionnement de la chaufferie mutualisée desservant l'EHPAD « Le Manoir » et la crèche « Les Libellules » à GERSTHEIM, selon les grands principes suivants, avec avis favorable de la commission Sport et Patrimoine du 06 mai 2025 :

Convention actuelle :

Chaufferie mutualisée gérée par la CCCE ;

Coûts d'investissements partagés à 50% ;

Coûts de fonctionnement répartis au prorata des consommations.

Nouvelle proposition :

Régularisation foncière avec cession à l'euro symbolique du terrain de la crèche à la CCCE ; la chaufferie restant sur le terrain communal ; gestion de la chaufferie mutualisée par la commune qui remplacera les 2 chaudières.

Coûts d'investissement, dont remplacement des 2 chaudières, partagés à 80% commune de Gerstheim et 20% CCCE (estimés sur la base des répartitions de consommation des dernières factures) ;

Coûts de fonctionnement répartis au prorata des consommations.

L'établissement de la convention entre la CCCE et la commune de Gerstheim sera examinée lors d'un prochain Conseil de Communauté.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

OUI l'exposé du Président,

Vu l'avis favorable de la commission Sport et Patrimoine du 06 mai 2025 ;

ADOpte les principes suivants :

Régularisation foncière avec cession à l'euro symbolique du terrain de la crèche à la CCCE ; la chaufferie restant sur le terrain communal ;

Gestion de la chaufferie mutualisée par la commune de Gerstheim qui remplacera les 2 chaudières

Coûts d'investissement, dont le remplacement des 2 chaudières, partagés à 80% commune de Gerstheim et 20% CCCE

Coûts de fonctionnement répartis au prorata des consommations.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer l'acte de vente du terrain d'assiette de la crèche (environ 1400m² à finaliser) à détacher de la parcelle section H N°1149 de 6961m² propriété de la commune de Gerstheim, selon projet de division à établir par géomètre, moyennant le prix d'un euro symbolique.

Pour Extrait conforme

Fait à BENFELD, le 01/10/2025

Le Président,
Stéphane SCHAAL



Ont pris part au vote :

Prénom Nom		Vote pour	Vote contre	Abstention
Bruno BARTHELME				
Françoise BETZ		●		
Brigitte BIMBOES		●		
Caroline BRAUN	Pouvoir à Alain STENGER	●		
Philippe BRAUN				
M.-Thérèse BREGAND				
Jean-Jacques BREITEL	Pouvoir à Stéphane SCHAAL	●		
Christophe BREYSACH		●		
Estelle BRONN		●		
Céline CONTAL		●		
Maïke DELOULE-HAMM	Pouvoir à Martine HEYM	●		
Benoît DINTRICH		●		
Caroline ECKENFELDER		●		
René EGGERMANN		●		
Stanis EKMAN		●		
Audrey FRINDEL		●		
Guillaume FORGIARINI		●		
Christian FOUGOU		●		
Nathalie GARBACIAK		●		
Grégory GILGENMANN		●		
Patrick GIRARD		●		
Stéphanie GUIMIER		●		
Monique HEILBRONN		●		
Claude HERTRICH		●		

Accusé de réception en préfecture
067-200067924-20250924-25-142-DE
Date de télétransmission : 02/10/2025
Date de réception préfecture : 02/10/2025

Martine HEYM		•		
Marianne HORNY-GONIER		•		
Marthe HURTER		•		
Jean-Pierre ISSENHUTH		•		
Vincent JAEGLI		•		
Steve JECKO				
Laurent JEHL		•		
Marie-Berthe KERN		•		
Audrey KISTNER				
Éric KLETHI		•		
Jean-Jacques KNOFF		•		
Julien KOEGLER		•		
Daniel KOEHLER	Pouvoir à Fernand WILLMANN	•		
Françoise KOPFF-HUBER		•		
Anne-Marie LUTZ		•		
Isabelle MISME	Pouvoir à Françoise BETZ	•		
Brigitte NEITER	Supplée par Arnaud HUSSELSTEIN	•		
Pascal NOTHISEN		•		
Jean-Marie ROHMER		•		
Philippe ROME		•		
Stéphane SCHAAL		•		
Rémy SCHENK		•		
Denis SCHULTZ	Pouvoir à Anny SUR-RIEGEL	•		
Florence SCHWARTZ		•		
Alain STENGER		•		
Aurélie STORCK		•		
Christian STRIEBEL		•		
Anny SUR-RIEGEL		•		

Annette WAGNER		•		
Claude WEIL		•		
Adrien WELSCH		•		
Fernand WILLMANN		•		
Jacky WOLFARTH		•		
Florence ZEYSSOLFF		•		
TOTAL DES SUFFRAGES EXPRIMÉS		53	0	0
		Vote pour	Vote contre	Abstention

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

Extrait du procès-verbal des délibérations
du Conseil de Communauté

DÉLIBÉRATION
2025-143

Nombre de conseillers en exercice : 58
Nombre de conseillers titulaires absents : 12
Conseillers suppléants : 01
Pouvoirs : 06
Nombre de conseillers présents : 47

SÉANCE DU
MERCREDI 24 SEPTEMBRE 2025

Sous la présidence de M. Stéphane SCHAAL,
Président de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein

Point 19

PATRIMOINE – Adoption de la convention de portage des frais engagés emportant mise en compatibilité du PLU avec la Commune de Witternheim pour le projet de Maison de l'Enfant

Le Président expose que la présente convention s'inscrit dans le cadre de la procédure de déclaration de projet établie par le code de l'urbanisme.

Dans le cadre de sa compétence Enfance et Petite-Enfance, la Communauté de Communes du Canton d'Erstein était concernée par le projet de création d'une Maison de l'Enfant à Witternheim. Néanmoins, les règles en vigueur du plan local d'urbanisme (PLU) de la Commune de Witternheim ne permettaient pas en l'état la réalisation du projet.

Par délibération N°2022-096 du 29 juin 2022, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein a sollicité la Commune de Witternheim pour engager une mise en compatibilité (MEC) du PLU communal, accompagnée d'une déclaration de projet (DP) portée par la Communauté de Communes. Cette demande a fait l'objet d'une suite favorable.

Au terme de l'enquête publique, une décision favorable a été adoptée par la Commune de Witternheim en tant qu'autorité compétente approuvant par délibération l'intérêt général du projet et la mise en compatibilité du PLU de Witternheim.

Dans le cadre de ce projet intercommunal, la Commune de Witternheim a engagé la procédure et supporté financièrement les frais engagés pour la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU à hauteur de 9.067,76 € TTC. Le remboursement de ces frais par la Communauté de Communes est conditionné par l'adoption d'une convention ad hoc.

Accusé de réception en préfecture
067-200067924-20250924-25-143-DE
Date de télétransmission : 02/10/2025
Date de réception préfecture : 02/10/2025

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

OUI l'exposé du Président,

Vu le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L.300-6, L.153-54 et L.153-59 et suivants,

Vu la délibération n°2022-096 relative à la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU et demandant à la commune de Witternheim la modification du PLU en conséquence,

Vu la convention sus décrite et jointe en annexe,

ADOpte la convention de portage des frais engagés emportant mise en compatibilité du PLU avec la Commune de Witternheim pour le projet de Maison de l'Enfant,

AUTORISE le Président ou son représentant à signer la convention de portage des frais engagés pour la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU pour la réalisation de la Maison de l'Enfant avec la Commune de Witternheim ainsi que tout document y afférent.

Pour Extrait conforme

Fait à BENFELD, le 01/10/2025

Le Président,
Stéphane SCHAAL



Ont pris part au vote :

Prénom Nom		Vote pour	Vote contre	Abstention
Bruno BARTHELME				
Françoise BETZ		●		
Brigitte BIMBOES		●		
Caroline BRAUN	Pouvoir à Alain STENGER	●		
Philippe BRAUN				
M.-Thérèse BREGAND				
Jean-Jacques BREITEL	Pouvoir à Stéphane SCHAAL	●		

Accusé de réception en préfecture
067-200067924-20250924-25-143-DE
Date de télétransmission : 02/10/2025
Date de réception préfecture : 02/10/2025

Christophe BREYSACH		•		
Estelle BRONN		•		
Céline CONTAL		•		
Maike DELOULE-HAMM	Pouvoir à Martine HEYM	•		
Benoît DINTRICH		•		
Caroline ECKENFELDER		•		
René EGGERMANN		•		
Stanis EKMAN		•		
Audrey FRINDEL		•		
Guillaume FORGIARINI		•		
Christian FOUGOU		•		
Nathalie GARBACIAK		•		
Grégory GILGENMANN		•		
Patrick GIRARD		•		
Stéphanie GUIMIER		•		
Monique HEILBRONN		•		
Claude HERTRICH		•		
Martine HEYM		•		
Marianne HORNY-GONIER		•		
Marthe HURTER		•		
Jean-Pierre ISSENHUTH		•		
Vincent JAEGLI		•		
Steve JECKO				
Laurent JEHL		•		
Marie-Berthe KERN		•		

Audrey KISTNER				
Éric KLETHI		•		
Jean-Jacques KNOFF		•		
Julien KOEGLER		•		
Daniel KOEHLER	Pouvoir à Fernand WILLMANN	•		
Françoise KOPFF-HUBER		•		
Anne-Marie LUTZ		•		
Isabelle MISME	Pouvoir à Françoise BETZ	•		
Brigitte NEITER	Supplée par Arnaud HUSSELSTEIN	•		
Pascal NOTHISEN		•		
Jean-Marie ROHMER		•		
Philippe ROME		•		
Stéphane SCHAAL		•		
Rémy SCHENK		•		
Denis SCHULTZ	Pouvoir à Anny SUR-RIEGEL	•		
Florence SCHWARTZ		•		
Alain STENGER		•		
Aurélie STORCK		•		
Christian STRIEBEL		•		
Anny SUR-RIEGEL		•		
Annette WAGNER		•		
Claude WEIL		•		
Adrien WELSCH		•		
Fernand WILLMANN		•		
Jacky WOLFARTH		•		
Florence ZEYSSOLFF		•		
TOTAL DES SUFRAGES EXPRIMÉS		53	0	0
		Vote pour	Vote contre	Abstention

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

Extrait du procès-verbal des délibérations
du Conseil de Communauté

DÉLIBÉRATION
2025-144

Nombre de conseillers en exercice : 58
Nombre de conseillers titulaires absents : 12
Conseillers suppléants : 01
Pouvoirs : 06
Nombre de conseillers présents : 47

SÉANCE DU
MERCREDI 24 SEPTEMBRE 2025

Sous la présidence de M. Stéphane SCHAAL,
Président de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein

Point 20

PATRIMOINE – Adoption de la convention d'occupation précaire du talus au droit de la rue des 11 Communes à Benfeld

Le Président expose que par la présente convention, d'une durée de 3 ans, la Communauté de Communes autorise expressément Vilogia à poursuivre l'entretien, à ses frais, de l'ensemble du talus, y compris sur sa partie, dans un souci de cohérence paysagère et de gestion unifiée au sein de l'ensemble immobilier.

La résidence « Les Escarpins » est actuellement propriété de Vilogia, qui s'engage dans un processus de vente de patrimoine et de mise en copropriété.

À terme, le Syndicat des Copropriétaires (SDC) « Les Escarpins » assurera l'entretien complet du talus, y compris la partie appartenant à la Communauté de communes, conformément au règlement de copropriété à venir et à la présente convention. La présente convention constitue une solution transitoire, en attendant la constitution effective de ce syndicat.

La présente convention est consentie à titre gratuit. Aucune contrepartie financière, indemnité ou charge ne sera due de part et d'autre.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

OUI l'exposé du Président,

Vu la convention détaillée ci-dessus,

ADOpte la convention d'occupation précaire du talus au droit de la rue des 11 Communes à Benfeld,

AUTORISE le Président ou son représentant à signer la convention d'occupation précaire du talus au droit de la rue des 11 Communes et des immeubles « Les Escarpins » à Benfeld ainsi que tout document y afférent.

Accusé de réception en préfecture
067-200067924-20250924-25-144-DE
Date de télétransmission : 02/10/2025
Date de réception préfecture : 02/10/2025

Pour Extrait conforme

Fait à BENFELD, le 01/10/2025

Le Président,
Stéphane SCHAAL



Ont pris part au vote :

Prénom Nom		Vote pour	Vote contre	Abstention
Bruno BARTHELME				
Françoise BETZ		•		
Brigitte BIMBOES		•		
Caroline BRAUN	Pouvoir à Alain STENGER	•		
Philippe BRAUN				
M.-Thérèse BREGAND				
Jean-Jacques BREITEL	Pouvoir à Stéphane SCHAAL	•		
Christophe BREYSACH		•		
Estelle BRONN		•		
Céline CONTAL		•		
Maïke DELOULE-HAMM	Pouvoir à Martine HEYM	•		
Benoît DINTRICH		•		
Caroline ECKENFELDER		•		
René EGGERMANN		•		
Stanis EKMAN		•		
Audrey FRINDEL		•		

Accusé de réception en préfecture
067-200067924-20250924-25-144-DE
Date de télétransmission : 02/10/2025
Date de réception préfecture : 02/10/2025

Guillaume FORGIARINI		•		
Christian FOUGOU		•		
Nathalie GARBACIAK		•		
Grégory GILGENMANN		•		
Patrick GIRARD		•		
Stéphanie GUIMIER		•		
Monique HEILBRONN		•		
Claude HERTRICH		•		
Martine HEYM		•		
Marianne HORNY-GONIER		•		
Marthe HURTER		•		
Jean-Pierre ISSENHUTH		•		
Vincent JAEGLI		•		
Steve JECKO				
Laurent JEHL		•		
Marie-Berthe KERN		•		
Audrey KISTNER				
Éric KLETHI		•		
Jean-Jacques KNOFF		•		
Julien KOEGLER		•		
Daniel KOEHLER	Pouvoir à Fernand WILLMANN	•		
Françoise KOPFF-HUBER		•		
Anne-Marie LUTZ		•		
Isabelle MISME	Pouvoir à Françoise BETZ	•		
Brigitte NEITER	Supplée par Arnaud HUSSELSTEIN	•		
Pascal NOTHISEN		•		

Jean-Marie ROHMER		•		
Philippe ROME		•		
Stéphane SCHAAL		•		
Rémy SCHENK		•		
Denis SCHULTZ	Pouvoir à Anny SUR-RIEGEL	•		
Florence SCHWARTZ		•		
Alain STENGER		•		
Aurélie STORCK		•		
Christian STRIEBEL		•		
Anny SUR-RIEGEL		•		
Annette WAGNER		•		
Claude WEIL		•		
Adrien WELSCH		•		
Fernand WILLMANN		•		
Jacky WOLFARTH		•		
Florence ZEYSSOLFF		•		
TOTAL DES SUFFRAGES EXPRIMÉS		53	0	0
		Vote pour	Vote contre	Abstention

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

Extrait du procès-verbal des délibérations
du Conseil de Communauté

DÉLIBÉRATION
2025-145

Nombre de conseillers en exercice : 58
Nombre de conseillers titulaires absents : 12
Conseillers suppléants : 01
Pouvoirs : 06
Nombre de conseillers présents : 47

SÉANCE DU
MERCREDI 24 SEPTEMBRE 2025

Sous la présidence de M. Stéphane SCHAAL,
Président de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein

Point 21

SPORT – Adoption d'une convention cadre de mise à disposition de créneaux associatifs pour les gymnases intercommunaux

Eric KLETHI expose que la Communauté de Communes du Canton d'Erstein entend favoriser l'accès des associations sportives locales aux gymnases intercommunaux.

C'est à cet effet qu'il est nécessaire d'adopter une convention cadre qui permettra de fixer les créneaux d'utilisation des installations pour chaque association.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

OUI l'exposé d'Eric KLETHI,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code du Sport et notamment ses dispositions relatives à l'utilisation des équipements sportifs,

Vu la convention entre la Communauté de Communes du Canton d'Erstein avec les associations, visant à organiser la mise à disposition de créneaux horaires dans les gymnases intercommunaux,

ADOpte la convention relative à la mise à disposition de créneaux associatifs pour les gymnases intercommunaux jointe en annexe,

AUTORISE le Président ou son représentant à signer ladite convention et à prendre toute mesure nécessaire à son exécution.

Pour Extrait conforme

Fait à BENFELD, le 01/10/2025

Le Président,
Stéphane SCHAAL



Ont pris part au vote :

Prénom Nom		Vote pour	Vote contre	Abstention
Bruno BARTHELME				
Françoise BETZ		•		
Brigitte BIMBOES		•		
Caroline BRAUN	Pouvoir à Alain STENGER	•		
Philippe BRAUN				
M.-Thérèse BREGAND				
Jean-Jacques BREITEL	Pouvoir à Stéphane SCHAAL	•		
Christophe BREYSACH		•		
Estelle BRONN		•		
Céline CONTAL		•		
Maïke DELOULE-HAMM	Pouvoir à Martine HEYM	•		
Benoît DINTRICH		•		
Caroline ECKENFELDER		•		
René EGGERMANN		•		
Stanis EKMAN		•		
Audrey FRINDEL		•		
Guillaume FORGIARINI		•		
Christian FOUGOU		•		

Accusé de réception en préfecture
067-200067924-20250924-25-145-DE
Date de télétransmission : 02/10/2025
Date de réception préfecture : 02/10/2025

Nathalie GARBACIAK		•		
Grégory GILGENMANN		•		
Patrick GIRARD		•		
Stéphanie GUIMIER		•		
Monique HEILBRONN		•		
Claude HERTRICH		•		
Martine HEYM		•		
Marianne HORNY-GONIER		•		
Marthe HURTER		•		
Jean-Pierre ISSENHUTH		•		
Vincent JAEGLI		•		
Steve JECKO				
Laurent JEHL		•		
Marie-Berthe KERN		•		
Audrey KISTNER				
Éric KLETHI		•		
Jean-Jacques KNOPF		•		
Julien KOEGLER		•		
Daniel KOEHLER	Pouvoir à Fernand WILLMANN	•		
Françoise KOPFF-HUBER		•		
Anne-Marie LUTZ		•		
Isabelle MISME	Pouvoir à Françoise BETZ	•		
Brigitte NEITER	Supplée par Arnaud HUSSELSTEIN	•		
Pascal NOTHISEN		•		
Jean-Marie ROHMER		•		
Philippe ROME		•		
Stéphane SCHAAL		•		

Accusé de réception en préfecture
067-200067924-20250924-25-145-DE
Date de télétransmission : 02/10/2025
Date de réception préfecture : 02/10/2025

Rémy SCHENK		•		
Denis SCHULTZ	Pouvoir à Anny SUR-RIEGEL	•		
Florence SCHWARTZ		•		
Alain STENGER		•		
Aurélie STORCK		•		
Christian STRIEBEL		•		
Anny SUR-RIEGEL		•		
Annette WAGNER		•		
Claude WEIL		•		
Adrien WELSCH		•		
Fernand WILLMANN		•		
Jacky WOLFARTH		•		
Florence ZEYSSOLFF		•		
TOTAL DES SUFFRAGES EXPRIMÉS		53	0	0
		Vote pour	Vote contre	Abstention

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

Extrait du procès-verbal des délibérations
du Conseil de Communauté

DÉLIBÉRATION
2025-146

Nombre de conseillers en exercice : 58
Nombre de conseillers titulaires absents : 12
Conseillers suppléants : 01
Pouvoirs : 06
Nombre de conseillers présents : 47

SÉANCE DU
MERCREDI 24 SEPTEMBRE 2025

Sous la présidence de M. Stéphane SCHAAL,
Président de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein

Point 22

SPORT – Adoption d'une convention cadre de mise à disposition de créneaux associatifs pour le Centre Aquatique Intercommunal

Eric KLETHI expose que la Communauté de Communes du Canton d'Erstein entend favoriser l'accès des associations sportives locales au Centre Aquatique Intercommunal.

C'est à cet effet qu'il est nécessaire d'adopter une convention cadre qui permettra de fixer les créneaux d'utilisation des installations pour chaque association.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

OUI l'exposé d'Eric KLETHI,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code du Sport et notamment ses dispositions relatives à l'utilisation des équipements sportifs,

Vu la convention entre la Communauté de Communes du Canton d'Erstein avec les associations, visant à organiser la mise à disposition de créneaux horaires pour le Centre Aquatique Intercommunal,

ADOpte la convention relative à la mise à disposition de créneaux associatifs pour le Centre Aquatique Intercommunal jointe en annexe,

AUTORISE le Président ou son représentant à signer ladite convention et à prendre toute mesure nécessaire à son exécution.

Pour Extrait conforme

Fait à BENFELD, le 01/10/2025

Le Président,
Stéphane SCHAAL



Ont pris part au vote :

Prénom Nom		Vote pour	Vote contre	Abstention
Bruno BARTHELME				
Françoise BETZ		•		
Brigitte BIMBOES		•		
Caroline BRAUN	Pouvoir à Alain STENGER	•		
Philippe BRAUN				
M.-Thérèse BREGAND				
Jean-Jacques BREITEL	Pouvoir à Stéphane SCHAAL	•		
Christophe BREYSACH		•		
Estelle BRONN		•		
Céline CONTAL		•		
Maïke DELOULE-HAMM	Pouvoir à Martine HEYM	•		
Benoît DINTRICH		•		
Caroline ECKENFELDER		•		
René EGGERMANN		•		
Stanis EKMAN		•		
Audrey FRINDEL		•		
Guillaume FORGIARINI		•		
Christian FOUGOU		•		

Accusé de réception en préfecture
067-200067924-20250924-25-146-DE
Date de télétransmission : 02/10/2025
Date de réception préfecture : 02/10/2025

Nathalie GARBACIAK		•		
Grégory GILGENMANN		•		
Patrick GIRARD		•		
Stéphanie GUIMIER		•		
Monique HEILBRONN		•		
Claude HERTRICH		•		
Martine HEYM		•		
Marianne HORNY-GONIER		•		
Marthe HURTER		•		
Jean-Pierre ISSENHUTH		•		
Vincent JAEGLI		•		
Steve JECKO				
Laurent JEHL		•		
Marie-Berthe KERN		•		
Audrey KISTNER				
Éric KLETHI		•		
Jean-Jacques KNOPF		•		
Julien KOEGLER		•		
Daniel KOEHLER	Pouvoir à Fernand WILLMANN	•		
Françoise KOPFF-HUBER		•		
Anne-Marie LUTZ		•		
Isabelle MISME	Pouvoir à Françoise BETZ	•		
Brigitte NEITER	Supplée par Arnaud HUSSELSTEIN	•		
Pascal NOTHISEN		•		
Jean-Marie ROHMER		•		
Philippe ROME		•		
Stéphane SCHAAL		•		

Accusé de réception en préfecture
067-200067924-20250924-25-146-DE
Date de télétransmission : 02/10/2025
Date de réception préfecture : 02/10/2025

Rémy SCHENK		•		
Denis SCHULTZ	Pouvoir à Anny SUR-RIEGEL	•		
Florence SCHWARTZ		•		
Alain STENGER		•		
Aurélie STORCK		•		
Christian STRIEBEL		•		
Anny SUR-RIEGEL		•		
Annette WAGNER		•		
Claude WEIL		•		
Adrien WELSCH		•		
Fernand WILLMANN		•		
Jacky WOLFARTH		•		
Florence ZEYSSOLFF		•		
TOTAL DES SUFFRAGES EXPRIMÉS		53	0	0
		Vote pour	Vote contre	Abstention

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

Extrait du procès-verbal des délibérations
du Conseil de Communauté

DÉLIBÉRATION
2025-147

Nombre de conseillers en exercice : 58
Nombre de conseillers titulaires absents : 12
Conseillers suppléants : 01
Pouvoirs : 06
Nombre de conseillers présents : 47

SÉANCE DU
MERCREDI 24 SEPTEMBRE 2025

Sous la présidence de M. Stéphane SCHAAL,
Président de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein

Point 23

MOBILITES – Adoption des conventions de partenariat relatives à la mise en œuvre de stations Vélo FLUO

Marianne HORNY-GONIER rappelle que dans le cadre du plan régional vélo adopté en juin 2022, et avec l'objectif d'améliorer l'intermodalité train + vélo, la Région Grand Est a décidé de déployer un service de location de vélos en libre-service dans différentes gares de son territoire, en coordination avec les collectivités locales concernées.

Ce service a pour objectif de favoriser l'usage du train en proposant une solution de mobilité pour les derniers kilomètres, en gare d'arrivée. La combinaison des modes ferroviaire et cycliste constitue une alternative pertinente pour tout type de trajet, habituel comme occasionnel, et favorise l'attractivité des territoires.

Le service est destiné à être utilisé en complément du train, pour les occasionnels ou les abonnés TER, en boucle fermée et dont la flotte est composée de Vélos à assistance électrique.

Les gares de Benfeld et d'Erstein ont été retenues pour la première phase d'implantation des vélos Fluo de 52 gares de la Région Grand Est.

Ce service se matérialise dans chacune des gares équipées par une station composée des éléments suivants :

- Une ou plusieurs bornes électrifiées sur laquelle les vélos sont sécurisés et rechargés ;
- Une borne de maintenance non électrifiée sur laquelle les vélos non utilisables sont sécurisés en attente de prise en charge par l'exploitant ;
- Un totem d'information permettant de signaler la présence de la station et d'en expliquer son fonctionnement ainsi que les modalités d'accès au service.

L'emplacement de ces stations dans le périmètre des gares a été déterminé conjointement avec la Communauté de Communes du Canton d'Erstein et les Communes de Benfeld et d'Erstein. Le déploiement du service nécessite d'approuver deux conventions tripartites entre la Région Grand Est, la 3CE, la Commune de Benfeld et pour la seconde convention, avec la Commune d'Erstein.

Les conventions ont pour objet :

- D'autoriser l'implantation, par la Région, d'une station vélo sur une propriété de la Commune de Benfeld et d'Erstein, et de fixer les modalités d'occupation du domaine concerné,
- De fixer les conditions de prise en charge financière de cet équipement et des frais d'installation qui sont à la charge de la Région,
- De préciser les engagements de chacune des parties en matière de renouvellement, d'entretien et de gestion de cet équipement,
- De préciser que les modalités de raccordement électrique de la station sont à la charge de la Région ;
- De préciser les rôles de chacune des parties relatives à la communication du service ;
- De fixer la durée de la convention.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité (moins la voix de Marianne HORNY GONIER ayant quitté la salle) :

OUI l'exposé de Marianne HORNY-GONIER,

Vu la délibération n°23SP-1726 du 12/10/2023 de la Séance Plénière du Conseil Régional du Grand Est, approuvant le projet de mise en place d'un service vélo en libre-service dans plusieurs gares du Grand Est,

Vu la délibération n°25CP-1256 du 19/09/2025 de la Commission Permanente du Conseil Régional du Grand Est, approuvant la convention de partenariat,

Vu les la convention relative au partenariat pour la mise en place de stations vélo libre-service Fluo entre la Région Grand Est, la Communauté de Communes du Canton d'Erstein et la Commune de Benfeld,

Vu les la convention relative au partenariat pour la mise en place de stations vélo libre-service Fluo entre la Région Grand Est, la Communauté de Communes du Canton d'Erstein et la Commune d'Erstein,

Considérant l'impact du projet en faveur des mobilités locales comme régionales,

ADOpte la convention de partenariat relative à la mise en place de stations vélo libre-service Fluo grand Est en gare de Benfeld avec la Région Grand Est et la Commune de Benfeld,

ADOpte la convention de partenariat relative à la mise en place de stations vélo libre-service Fluo grand Est en gare d'Erstein avec la Région Grand Est et la Commune d'Erstein,

Autorise le Président ou son représentant à signer la convention de partenariat relative à la mise en place de stations vélo libre-service Fluo grand Est en gare de Benfeld avec la Région Grand Est et la Commune de Benfeld,

Autorise le Président ou son représentant à signer la convention de partenariat relative à la mise en place de stations vélo libre-service Fluo grand Est en gare d'Erstein avec la Région Grand Est et la Commune d'Erstein,

Autorise le Président ou son représentant à signer tout acte nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération.

Accusé de réception en préfecture 067-200067924-20250924-25-147-DE Date de télétransmission : 02/10/2025 Date de réception préfecture : 02/10/2025

Pour Extrait conforme

Fait à BENFELD, le 01/10/2025



Le Président,
Stéphane SCHAAL

Ont pris part au vote :

Prénom Nom		Vote pour	Vote contre	Abstention
Bruno BARTHELME				
Françoise BETZ		•		
Brigitte BIMBOES		•		
Caroline BRAUN	Pouvoir à Alain STENGER	•		
Philippe BRAUN				
M.-Thérèse BREGAND				
Jean-Jacques BREITEL	Pouvoir à Stéphane SCHAAL	•		
Christophe BREYSACH		•		
Estelle BRONN		•		
Céline CONTAL		•		
Maike DELOULE-HAMM	Pouvoir à Martine HEYM	•		
Benoît DINTRICH		•		
Caroline ECKENFELDER		•		
René EGGERMANN		•		
Stanis EKMAN		•		
Audrey FRINDEL		•		

Accusé de réception en préfecture
067-200067924-20250924-25-147-DE
Date de télétransmission : 02/10/2025
Date de réception préfecture : 02/10/2025

Guillaume FORGIARINI		•		
Christian FOUGOU		•		
Nathalie GARBACIAK		•		
Grégory GILGENMANN		•		
Patrick GIRARD		•		
Stéphanie GUIMIER		•		
Monique HEILBRONN		•		
Claude HERTRICH		•		
Martine HEYM		•		
Marianne HORNY-GONIER				
Marthe HURTER		•		
Jean-Pierre ISSENHUTH		•		
Vincent JAEGLI		•		
Steve JECKO				
Laurent JEHL		•		
Marie-Berthe KERN		•		
Audrey KISTNER				
Éric KLETHI		•		
Jean-Jacques KNOPF		•		
Julien KOEGLER		•		
Daniel KOEHLER	Pouvoir à Fernand WILLMANN	•		
Françoise KOPFF-HUBER		•		
Anne-Marie LUTZ		•		
Isabelle MISME	Pouvoir à Françoise BETZ	•		
Brigitte NEITER	Supplée par Arnaud HUSSELSTEIN	•		
Pascal NOTHISEN		•		

Jean-Marie ROHMER		•		
Philippe ROME		•		
Stéphane SCHAAL		•		
Rémy SCHENK		•		
Denis SCHULTZ	Pouvoir à Anny SUR-RIEGEL	•		
Florence SCHWARTZ		•		
Alain STENGER		•		
Aurélie STORCK		•		
Christian STRIEBEL		•		
Anny SUR-RIEGEL		•		
Annette WAGNER		•		
Claude WEIL		•		
Adrien WELSCH		•		
Fernand WILLMANN		•		
Jacky WOLFARTH		•		
Florence ZEYSSOLFF		•		
TOTAL DES SUFFRAGES EXPRIMÉS		52	0	0
		Vote pour	Vote contre	Abstention

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

Extrait du procès-verbal des délibérations
du Conseil de Communauté

DÉLIBÉRATION
2025-148

Nombre de conseillers en exercice : 58
Nombre de conseillers titulaires absents : 12
Conseillers suppléants : 01
Pouvoirs : 06
Nombre de conseillers présents : 47

SÉANCE DU
MERCREDI 24 SEPTEMBRE 2025

Sous la présidence de M. Stéphane SCHAAL,
Président de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein

Point 24

MOBILITES – Adoption de la convention de délégation de paiement et du plan de financement pour le dispositif de covoiturage « Komm' mit ! » avec KAROS

Marianne HORNY-GONIER expose que la Communauté de Communes, en tant qu'AOM (Autorité Organisatrice des Mobilités), s'est engagée dans l'élaboration d'un Plan de Mobilité Simplifié (PDMS) pour organiser la mobilité afin qu'elle soit un levier de développement économique et de qualité de vie. Le Conseil Communautaire a approuvé l'expérimentation d'un service public CCCE de covoiturage avec l'opérateur KAROS, le 26 juin 2024 et le 25 septembre 2024.

La Communauté de Communes du Canton d'Erstein souhaite poursuivre la campagne d'encouragement à la pratique du covoiturage baptisé « Kòmm mìt », dont le bilan de la première année d'expérimentation est encourageant :

- Une moyenne de 1000 trajets en autosolisme évités par mois,
- Une moyenne de 600 trajets par mois, bénéficiant de l'incitation « Kòmm mìt »
- 210 000 km d'autosolisme évités soit 26,5 tonnes de CO2 évités,
- Un nombre d'utilisateurs actifs stabilisé à 150,
- 115 000 € de pouvoir d'achat distribué.
- Coût total 3CE du service par trajet/passager = 3,30€/passager ou 0,14 €/km

Il est proposé de reconduire le dispositif d'incitation financière du service de covoiturage « Kòmm mìt » avec l'opérateur KAROS, selon les modalités suivantes :

- La 3CE prendra à sa charge 1 €/trajet passager dans la limite du budget alloué à la campagne, à savoir 10 000 €.
- Les passagers participeront à hauteur de 1€ (au lieu de 2€) par trajet passager, plus 10 centimes du kilomètre au-delà de 30 kilomètres.

- Les conducteurs seront rétribués à hauteur de 2€ minimum par passager, plus 10 centimes du kilomètre au-delà de 30 kilomètres. Les sommes perçues par les conducteurs sont une participation aux frais et non une rémunération.
- Les trajets éligibles sont les déplacements validés via l'application Karos et ayant une origine ou une destination sur le territoire de la 3CE pour une distance de 3 à 80 km et sont limités à 2 trajets/jour.

Dans le cas où une autre collectivité partenaire de Karos subventionnerait également des trajets avec une destination ou une origine hors de leur territoire, la 3CE ne subventionnera que les trajets des utilisateurs qui ont déclaré leur adresse de domicile sur le territoire de la 3CE.

La participation de la CCCE est versée à la fin de chaque mois aux conducteurs par la société Karos, dans le cadre d'une convention portant délégation de paiement jointe à la présente délibération.

Tableau de financement prévisionnel du service public de covoiturage « Kòmm mît » 2025-2026 :

Nature de la dépense	Montant présenté HT
Frais de dossier CATP*	1 500,00 €
Contrat de prestation de services : mise à disposition de l'application KAROS et promotion du service public	26 000,00 €
Commission au trajet (0,624€ HT/trajet passager (estimation à 10 000 trajets /an)) *	6 240,00 €
Enveloppe d'incitation financière estimée pour 10 000 trajets	10 000,00 €
TOTAL	43 740,00 €

Financier	Montant de la subvention sollicitée HT	Pourcentage
Communauté de Communes du Canton d'Erstein	25 740,00 €	58,8 %
Etat (fonds vert covoiturage)	18 000,00 €	41,2 %
TOTAL	43 740,00 €	100 %

*Frais non-éligibles au titre du fonds vert « covoiturage »

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

OUI l'exposé de Marianne HORNY-GONIER,

Vu les délibérations du 26 juin et 25 septembre 2024 approuvant l'expérimentation de la démarche avec KAROS,

Accusé de réception en préfecture
067-200067924-20250924-25-148-DE
Date de télétransmission : 02/10/2025
Date de réception préfecture : 02/10/2025

Vu la convention de délégation de paiement,

APPROUVE la poursuite d'un service public 3CE de covoiturage « Kòmm mit » avec l'opérateur KAROS,

ADOpte le plan de financement susmentionné du service public de covoiturage avec l'opérateur KAROS,

SOLLICITE une subvention auprès de l'Etat au titre du fonds vert covoiturage à hauteur de 41,2 % des dépenses engagées au titre de la prestation de services au bénéfice de l'opérateur KAROS et au titre des subventions aux passagers,

ATTRIBUE une subvention aux passagers à hauteur d'1€/trajet passager et dans la limite du budget de 10 000€. Les trajets éligibles sont les déplacements en covoiturage validés via l'application KAROS, ayant une origine ou une destination sur le territoire de la CCCE pour une distance de 3 à 80 km et limités à 2 trajets/jour,

DECIDE que dans l'hypothèse où une autre collectivité partenaire de KAROS subventionnerait également des trajets avec une origine ou une destination hors de son territoire, la 3CE ne subventionnera que les trajets des utilisateurs qui ont déclaré leur adresse de domicile sur le territoire de la 3CE,

ADOpte la convention de délégation de paiement,

AUTORISE le Président ou son représentant à signer ladite convention,

AUTORISE le Président à signer tout document permettant l'application de la présente délibération.

Pour Extrait conforme

Fait à BENFELD, le 01/10/2025



Le Président,
Stéphane SCHAAL

Ont pris part au vote :

Prénom Nom		Vote pour	Vote contre	Abstention
Bruno BARTHELME				
Françoise BETZ		•		
Brigitte BIMBOES		•		
Caroline BRAUN	Pouvoir à Alain STENGER	•		
Philippe BRAUN				
M.-Thérèse BREGAND				

Accusé de réception en préfecture
067-200067924-20250924-25-148-DE
Date de télétransmission : 02/10/2025
Date de réception préfecture : 02/10/2025

Jean-Jacques BREITEL	Pouvoir à Stéphane SCHAAL	•		
Christophe BREYSACH		•		
Estelle BRONN		•		
Céline CONTAL		•		
Maïke DELOULE- HAMM	Pouvoir à Martine HEYM	•		
Benoît DINTRICH		•		
Caroline ECKENFELDER		•		
René EGGERMANN		•		
Stanis EKMAN		•		
Audrey FRINDEL		•		
Guillaume FORGIARINI		•		
Christian FOUGOU		•		
Nathalie GARBACIAK		•		
Grégory GILGENMANN		•		
Patrick GIRARD		•		
Stéphanie GUIMIER		•		
Monique HEILBRONN		•		
Claude HERTRICH		•		
Martine HEYM		•		
Marianne HORNY- GONIER		•		
Marthe HURTER		•		
Jean-Pierre ISSENHUTH		•		
Vincent JAEGLI		•		
Steve JECKO				
Laurent JEHL		•		

Marie-Berthe KERN		•		
Audrey KISTNER				
Éric KLETHI		•		
Jean-Jacques KNOPF		•		
Julien KOEGLER		•		
Daniel KOEHLER	Pouvoir à Fernand WILLMANN	•		
Françoise KOPFF-HUBER		•		
Anne-Marie LUTZ		•		
Isabelle MISME	Pouvoir à Françoise BETZ	•		
Brigitte NEITER	Supplée par Arnaud HUSSELSTEIN	•		
Pascal NOTHISEN		•		
Jean-Marie ROHMER		•		
Philippe ROME		•		
Stéphane SCHAAL		•		
Rémy SCHENK		•		
Denis SCHULTZ	Pouvoir à Anny SUR-RIEGEL	•		
Florence SCHWARTZ		•		
Alain STENGER		•		
Aurélie STORCK		•		
Christian STRIEBEL		•		
Anny SUR-RIEGEL		•		
Annette WAGNER		•		
Claude WEIL		•		
Adrien WELSCH		•		
Fernand WILLMANN		•		
Jacky WOLFARTH		•		
Florence ZEYSSOLFF		•		
TOTAL DES SUFFRAGES EXPRIMÉS		53	0	0
		Vote pour	Vote contre	Abstention

Accusé de réception en préfecture
067-200067924-20250924-25-148-DE
Date de télétransmission : 02/10/2025
Date de réception préfecture : 02/10/2025

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

Extrait du procès-verbal des délibérations
du Conseil de Communauté

DÉLIBÉRATION
2025-150

Nombre de conseillers en exercice : 58
Nombre de conseillers titulaires absents : 12
Conseillers suppléants : 01
Pouvoirs : 06
Nombre de conseillers présents : 47

**SÉANCE DU
MERCREDI 24 SEPTEMBRE 2025**

Sous la présidence de M. Stéphane SCHAAL,
Président de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein

Point 26

DEVELOPPEMENT DURABLE – Engagement de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein en tant que structure coordinatrice du projet trame verte et bleue du Canton d'Erstein

M. le Président expose :

La présente délibération s'inscrit dans la continuité du travail engagé par la Communauté de Communes du Canton d'Erstein en faveur de la préservation et de la reconquête de la Trame Verte et Bleue (TVB) sur son territoire, à travers le diagnostic réalisé par Biotope et « Acteon Environment » entre juillet 2023 et avril 2025.

Pour mémoire, la trame verte et bleue (TVB) vise à préserver et à restaurer un réseau de continuités écologiques pour que les espèces animales et végétales puissent circuler, s'alimenter, se reproduire, se reposer, s'adapter au climat, assurant ainsi leur cycle de vie.

La trame verte fait référence aux milieux naturels et semi-naturels terrestres.

La trame bleue fait référence aux réseaux aquatiques et humides : fleuves, rivières, canaux, étangs, zones humides.

Dans le prolongement de ce diagnostic, la Communauté de Communes a coordonné, en lien avec la LPO, l'élaboration d'un plan d'actions destiné à constituer la base d'une candidature commune, avec l'ensemble des acteurs du territoire, à l'appel à projets « Trame Verte et Bleue Grand Est » de septembre 2025. L'objectif est d'obtenir un cofinancement permettant d'engager concrètement la mise en œuvre des actions prévues.

La Communauté de Communes du Canton d'Erstein est structure coordinatrice : elle coordonne la candidature collective et la mise en œuvre des différentes actions, pilote le projet, met en œuvre ses propres actions d'intérêt communautaire et perçoit directement les subventions qui leur sont liées.

Accusé de réception en préfecture
067-200067924-20250924-2025-150-DE
Date de télétransmission : 30/09/2025
Date de réception préfecture : 30/09/2025

Les autres structures partenaires du projet (communes, associations, entreprises, institutions, etc.) sont maitres d'ouvrages associées : elles portent une ou des actions et sont directement bénéficiaires des subventions qui leur sont liées.

Ce projet Trame Verte et Bleue du Canton d'Erstein s'inscrit dans une perspective de long terme :

Des actions complémentaires pourront émerger progressivement dans les années à venir. L'ambition est de pouvoir recandidater aux prochaines sessions de l'appel à projets « Trame Verte et Bleue Grand Est » afin d'accompagner, de manière continue et progressive, les initiatives en faveur de la préservation et de la reconquête des continuités écologiques sur le territoire du Canton d'Erstein.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité (moins une abstention),

OUI l'exposé de M. le Président,

Vu la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, dite « Grenelle II », instaurant la Trame Verte et Bleue comme outil de préservation et de remise en bon état des continuités écologiques,

Vu la loi n° 2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages,

Vu le Code de l'Environnement, notamment ses articles L.371-1 et suivants relatifs à la Trame Verte et Bleue,

Vu la Stratégie nationale biodiversité 2030, adoptée par le gouvernement en 2023,

Vu la Stratégie régionale pour la biodiversité, adoptée par la Région Grand Est en 2020,

Vu le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET) de la Région Grand Est et ses orientations en matière de préservation de la biodiversité et des continuités écologiques,

Vu le Schéma de Cohérence Territoriale de la région de Strasbourg (SCOTERS) et ses orientations en matière de préservation de la biodiversité et des continuités écologiques, révisé et arrêté le 4 mars 2025,

VU la délibération n°2022-091 du 29 juin 2022 approuvant la réalisation d'un diagnostic Trame Verte et Bleue sur les 28 communes du territoire.

Considérant l'engagement de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein dans la coordination d'un projet Trame Verte et Bleue en coopération avec l'ensemble des acteurs du territoire du Canton d'Erstein.

Considérant l'importance de la Trame Verte et Bleue pour la préservation de la biodiversité, la lutte contre l'érosion de la faune et de la flore locales et l'amélioration du cadre de vie des habitants,

Considérant la nécessité d'un engagement local pour soutenir les actions régionales et nationales en faveur de la Trame Verte et Bleue,

APPROUVE l'engagement de la Communauté de Communes dans le projet trame Verte et Bleue du Canton d'Erstein ainsi que la candidature à l'appel à projet Trame Verte et Bleue Grand Est.

DESIGNE à cet effet la Communauté de Communes du Canton d'Erstein comme structure coordinatrice de la démarche territoriale Trame Verte et Bleue, visant à préserver, restaurer et renforcer les continuités écologiques sur son territoire,

APPROUVE l'engagement de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein à soutenir et à collaborer avec les acteurs du territoire (associations, agriculteurs, propriétaires fonciers, institutions etc.) menant des actions en faveur de la Trame Verte et Bleue,

APPROUVE l'engagement de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein à accompagner la dynamique territoriale sur le long terme, en participant aux futures démarches collectives et en favorisant l'émergence de nouvelles actions permettant de recandidater aux prochaines sessions de l'appel à projets TVB régionale,

APPORTE son soutien et **COLLABORE** avec les acteurs du territoire (associations, agriculteurs, propriétaires fonciers, institutions...) menant des actions en faveur de la Trame Verte et Bleue,

INTEGRE les principes de la TVB dans les documents stratégiques et projets de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein,

PORTE et MET EN OEUVRE les actions suivantes :

- ACTION 2 : DIVERSIFICATION DES LISIÈRES FORESTIÈRES
- ACTION 10 : ACCOMPAGNEMENT DES COMMUNES A LA GESTION ÉCOLOGIQUE DES ESPACES VERTS
- ACTION 11 : ACCOMPAGNEMENT DES COMMUNES SUR PROJETS TVB EN MILIEU AGRICOLE
- ACTION 16 : COMMUNICATION DU PROJET TRAME VERTE ET BLEUE DU CANTON D'ERSTEIN
- ACTION 17 : ANIMATION DU PROJET TRAME VERTE ET BLEUE DU CANTON D'ERSTEIN

INSCRIT les crédits nécessaires au budget pour la réalisation des actions précitées,

ACCOMPAGNE la dynamique territoriale sur le long terme, en participant aux futures démarches collectives et en favorisant l'émergence de nouvelles actions permettant de recandidater aux prochaines sessions de l'appel à projets TVB régional,

AUTORISE le Président, ou son représentant, à solliciter tout organisme susceptible d'apporter une aide financière pour la réalisation des actions incluses dans le présent dispositif,

AUTORISE le Président ou son représentant à signer les courriers d'engagement pour la candidature à l'appel à projets Trame Verte et Bleue (TVB) Grand Est 2025,

CHARGE le Président ou son représentant à mettre en œuvre la présente délibération et d'engager les démarches nécessaires,

AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération.



Pour Extrait conforme

Fait à BENFELD, le 29/09/2025

Le Président,
Stéphane SCHAAL

Accusé de réception en préfecture
067-200067924-20250924-2025-150-DE
Date de télétransmission : 30/09/2025
Date de réception préfecture : 30/09/2025

Ont pris part au vote :

Prénom Nom		Vote pour	Vote contre	Abstention
Bruno BARTHELME				
Françoise BETZ		•		
Brigitte BIMBOES		•		
Caroline BRAUN	Pouvoir à Alain STENGER	•		
Philippe BRAUN				
M.-Thérèse BREGAND				
Jean-Jacques BREITEL	Pouvoir à Stéphane SCHAAL	•		
Christophe BREYSACH		•		
Estelle BRONN		•		
Céline CONTAL		•		
Maike DELOULE-HAMM	Pouvoir à Martine HEYM	•		
Benoît DINTRICH		•		
Caroline ECKENFELDER		•		
René EGGERMANN		•		
Stanis EKMAN		•		
Audrey FRINDEL		•		
Guillaume FORGIARINI		•		
Christian FOUGOU		•		
Nathalie GARBACIAK		•		
Grégory GILGENMANN		•		
Patrick GIRARD				•
Stéphanie GUIMIER		•		

Monique HEILBRONN		•		
Claude HERTRICH		•		
Martine HEYM		•		
Marianne HORNY-GONIER		•		
Marthe HURTER		•		
Jean-Pierre ISSENHUTH		•		
Vincent JAEGLI				
Steve JECKO				
Laurent JEHL		•		
Marie-Berthe KERN		•		
Audrey KISTNER				
Éric KLETHI		•		
Jean-Jacques KNOFF		•		
Julien KOEGLER		•		
Daniel KOEHLER	Pouvoir à Fernand WILLMANN	•		
Françoise KOPFF-HUBER		•		
Anne-Marie LUTZ		•		
Isabelle MISME	Pouvoir à Françoise BETZ	•		
Brigitte NEITER	Supplée par Arnaud HUSSELSTEIN	•		
Pascal NOTHISEN		•		
Jean-Marie ROHMER		•		
Philippe ROME		•		
Stéphane SCHAAL		•		
Rémy SCHENK		•		
Denis SCHULTZ	Pouvoir à Anny SUR-RIEGEL	•		
Florence SCHWARTZ		•		
Alain STENGER		•		
Aurélie STORCK		•		

Accusé de réception en préfecture
067-200067924-20250924-2025-150-DE
Date de télétransmission : 30/09/2025
Date de réception préfecture : 30/09/2025

Christian STRIEBEL		•		
Anny SUR-RIEGEL		•		
Annette WAGNER		•		
Claude WEIL		•		
Adrien WELSCH		•		
Fernand WILLMANN		•		
Jacky WOLFARTH		•		
Florence ZEYSSOLFF		•		
TOTAL DES SUFFRAGES EXPRIMÉS		52	00	01
		Vote pour	Vote contre	Abstention

Accusé de réception en préfecture
067-200067924-20250924-2025-150-DE
Date de télétransmission : 30/09/2025
Date de réception préfecture : 30/09/2025

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

Extrait du procès-verbal des délibérations
du Conseil de Communauté

DÉLIBÉRATION
2025-151

Nombre de conseillers en exercice : 58
Nombre de conseillers titulaires absents : 12
Conseillers suppléants : 01
Pouvoirs : 06
Nombre de conseillers présents : 47

SÉANCE DU
MERCREDI 24 SEPTEMBRE 2025

Sous la présidence de M. Stéphane SCHAAL,
Président de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein

Point 27

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – Communication du Rapport d'activité 2024 de l'Agence Territoriale d'Ingénierie Publique (ATIP)

Il est porté à la connaissance des Conseillers Communautaires le Rapport d'Activité 2024 de L'agence Territoriale d'Ingénierie Publique (ATIP).

L'Agence Territoriale d'Ingénierie Publique est un syndicat mixte ouvert à la carte qui, au 1^{er} janvier 2025, rassemble 571 membres : 501 Communes, 20 Communautés de Communes, une Communauté d'Agglomération, 48 autres groupements et la Collectivité Européenne d'Alsace (CeA).

L'ATIP conjugue et mutualise ses moyens d'ingénierie et développe l'attractivité de tous les territoires bas-rhinois.

Ce rapport est joint en annexe de la présente.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Vu le Rapport d'activité 2024 de l'ATIP,

PREND ACTE du Rapport d'activité 2024 de l'ATIP

Pour Extrait conforme

Fait à BENFELD, le 01/10/2025

Le Président,
Stéphane SCHAAL



Ont pris part au vote :

Prénom Nom		Vote pour	Vote contre	Abstention
Bruno BARTHELME				
Françoise BETZ		•		
Brigitte BIMBOES		•		
Caroline BRAUN	Pouvoir à Alain STENGER	•		
Philippe BRAUN				
M.-Thérèse BREGAND				
Jean-Jacques BREITEL	Pouvoir à Stéphane SCHAAL	•		
Christophe BREYSACH		•		
Estelle BRONN		•		
Céline CONTAL		•		
Maïke DELOULE-HAMM	Pouvoir à Martine HEYM	•		
Benoît DINTRICH		•		
Caroline ECKENFELDER		•		
René EGGERMANN		•		
Stanis EKMAN		•		
Audrey FRINDEL		•		
Guillaume FORGIARINI		•		
Christian FOUGOU		•		

Accusé de réception en préfecture
067-200067924-20250924-25-151-DE
Date de télétransmission : 02/10/2025
Date de réception préfecture : 02/10/2025

Nathalie GARBACIAK		•		
Grégory GILGENMANN		•		
Patrick GIRARD		•		
Stéphanie GUIMIER		•		
Monique HEILBRONN		•		
Claude HERTRICH		•		
Martine HEYM		•		
Marianne HORNY- GONIER		•		
Marthe HURTER		•		
Jean-Pierre ISSENHUTH		•		
Vincent JAEGLI		•		
Steve JECKO				
Laurent JEHL		•		
Marie-Berthe KERN		•		
Audrey KISTNER				
Éric KLETHI		•		
Jean-Jacques KNOFF		•		
Julien KOEGLER		•		
Daniel KOEHLER	Pouvoir à Fernand WILLMANN	•		
Françoise KOPFF- HUBER		•		
Anne-Marie LUTZ		•		
Isabelle MISME	Pouvoir à Françoise BETZ	•		
Brigitte NEITER	Supplée par Arnaud HUSSELSTEIN	•		
Pascal NOTHISEN		•		
Jean-Marie ROHMER		•		
Philippe ROME		•		
Stéphane SCHAAL		•		

Rémy SCHENK		•		
Denis SCHULTZ	Pouvoir à Anny SUR-RIEGEL	•		
Florence SCHWARTZ		•		
Alain STENGER		•		
Aurélie STORCK		•		
Christian STRIEBEL		•		
Anny SUR-RIEGEL		•		
Annette WAGNER		•		
Claude WEIL		•		
Adrien WELSCH		•		
Fernand WILLMANN		•		
Jacky WOLFARTH		•		
Florence ZEYSSOLFF		•		
TOTAL DES SUFFRAGES EXPRIMÉS		53	0	0
		Vote pour	Vote contre	Abstention

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

Extrait du procès-verbal des délibérations
du Conseil de Communauté

DÉLIBÉRATION
2025-152

Nombre de conseillers en exercice : 58
Nombre de conseillers titulaires absents : 12
Conseillers suppléants : 01
Pouvoirs : 06
Nombre de conseillers présents : 47

SÉANCE DU
MERCREDI 24 SEPTEMBRE 2025

Sous la présidence de M. Stéphane SCHAAL,
Président de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein

Point 28

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – Avis sur le projet de révision générale du Plan Local d'Urbanisme de Limersheim

Le Président expose que le Conseil Municipal de la Commune de Limersheim a arrêté par délibération du 07 juillet 2025 le projet de révision générale de son Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Au titre de l'article L.153-16 du Code de l'urbanisme, la Communauté de Communes du Canton d'Erstein est consultée en qualité de personne publique associée.

La collaboration avec la Communauté de Communes du Canton d'Erstein s'est déroulée tout au long de l'élaboration du PLU et a fait l'objet de réunions des PPA le 11 juillet 2024 et le 27 mars 2025.

Le Président quitte la séance à 20h48, le Conseil Communautaire ayant désigné Benoît DINTRICH Président de séance.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

OUI l'exposé du Président,

Vu l'article L. 153-16 du Code de l'urbanisme,

Vu la délibération du Conseil Municipal de Limersheim en date du 7 juillet 2025 portant sur le projet de révision générale du PLU de Limersheim,

Vu l'ensemble du dossier relatif au projet du PLU,

Vu le Bilan de la Concertation,

Accusé de réception en préfecture
067-200067924-20250924-25-152-DE
Date de télétransmission : 02/10/2025
Date de réception préfecture : 02/10/2025

Vu la tenue le 11 juillet 2024 et du 27 mars 2025 des réunions des Personnes Publiques Associées N°01 et 02,

Considérant que les demandes de la Communauté de Communes ont été prises en compte et notamment la mention du PCAET,

EMET un avis favorable au projet de PLU de la Commune de Limersheim.

Pour Extrait conforme

Fait à BENFELD, le 02/10/2025

Le Président,
Stéphane SCHAAL



Ont pris part au vote :

Prénom Nom		Vote pour	Vote contre	Abstention
Bruno BARTHELME				
Françoise BETZ		•		
Brigitte BIMBOES		•		
Caroline BRAUN	Pouvoir à Alain STENGER	•		
Philippe BRAUN				
M.-Thérèse BREGAND				
Jean-Jacques BREITEL	Pouvoir à Stéphane SCHAAL	•		
Christophe BREYSACH		•		
Estelle BRONN		•		
Céline CONTAL		•		
Maïke DELOULE-HAMM	Pouvoir à Martine HEYM	•		
Benoît DINTRICH		•		

Accusé de réception en préfecture
067-200067924-20250924-25-152-DE
Date de télétransmission : 02/10/2025
Date de réception préfecture : 02/10/2025

Caroline ECKENFELDER		•		
René EGGERMANN		•		
Stanis EKMAN		•		
Audrey FRINDEL		•		
Guillaume FORGIARINI		•		
Christian FOUGOU		•		
Nathalie GARBACIAK		•		
Grégory GILGENMANN		•		
Patrick GIRARD		•		
Stéphanie GUIMIER		•		
Monique HEILBRONN		•		
Claude HERTRICH		•		
Martine HEYM		•		
Marianne HORNY- GONIER		•		
Marthe HURTER		•		
Jean-Pierre ISSENHUTH		•		
Vincent JAEGLI		•		
Steve JECKO				
Laurent JEHL		•		
Marie-Berthe KERN		•		
Audrey KISTNER				
Éric KLETHI		•		
Jean-Jacques KNOFF		•		
Julien KOEGLER		•		
Daniel KOEHLER	Pouvoir à Fernand WILLMANN	•		
Françoise KOPFF- HUBER		•		

Accusé de réception en préfecture
067-200067924-20250924-25-152-DE
Date de télétransmission : 02/10/2025
Date de réception préfecture : 02/10/2025

Anne-Marie LUTZ		•		
Isabelle MISME	Pouvoir à Françoise BETZ	•		
Brigitte NEITER	Supplée par Arnaud HUSSELSTEIN	•		
Pascal NOTHISEN		•		
Jean-Marie ROHMER		•		
Philippe ROME		•		
Stéphane SCHAAL				
Rémy SCHENK		•		
Denis SCHULTZ	Pouvoir à Anny SUR-RIEGEL	•		
Florence SCHWARTZ		•		
Alain STENGER		•		
Aurélie STORCK		•		
Christian STRIEBEL		•		
Anny SUR-RIEGEL		•		
Annette WAGNER		•		
Claude WEIL		•		
Adrien WELSCH		•		
Fernand WILLMANN		•		
Jacky WOLFARTH		•		
Florence ZEYSSOLFF		•		
TOTAL DES SUFFRAGES EXPRIMÉS		52	0	0
		Vote pour	Vote contre	Abstention

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

Extrait du procès-verbal des délibérations
du Conseil de Communauté

DÉLIBÉRATION
2025-153

Nombre de conseillers en exercice : 58
Nombre de conseillers titulaires absents : 12
Conseillers suppléants : 01
Pouvoirs : 06
Nombre de conseillers présents : 47

**SÉANCE DU
MERCREDI 24 SEPTEMBRE 2025**

Sous la présidence de M. Stéphane SCHAAL,
Président de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein

Point 29

CULTURE – Autorisation de versement d'une subvention dans le cadre du festival AUGENBLICK

Julien KOEGLER expose qu'initié en 2005 par le RECIT (Réseau Est Cinéma Image et Transmission), le Festival AUGENBLICK promeut le meilleur du cinéma germanophone tout en valorisant le bilinguisme franco-allemand propre au territoire.

Au niveau régional, national et européen, AUGENBLICK soutient l'économie de l'audiovisuel et la diffusion de films rares.

Ce festival aura lieu du 4 au 21 novembre 2025.

Pour participer au festival, l'association a formulé une demande de subvention de 135 €.

Cette subvention permet de participer à l'organisation générale du festival par Le Récit (programmation, circulation des copies, négociation des droits, communication, etc.)

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les crédits inscrits au Budget Annexe « CINEMA » 2025,

Considérant l'intérêt de proposer au public ce festival sur le territoire intercommunal,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

OUI l'exposé de Julien KOEGLER,

AUTORISE le versement d'une subvention de 135 € à l'association LE RECIT dans le cadre du festival AUGENBLICK,

AUTORISE le Président ou son représentant à signer tout acte dans le cadre de la bonne exécution de la présente délibération.

Pour Extrait conforme

Fait à BENFELD, le 01/10/2025



Le Président,
Stéphane SCHAAL

Ont pris part au vote :

Prénom Nom		Vote pour	Vote contre	Abstention
Bruno BARTHELME				
Françoise BETZ		•		
Brigitte BIMBOES		•		
Caroline BRAUN	Pouvoir à Alain STENGER	•		
Philippe BRAUN				
M.-Thérèse BREGAND				
Jean-Jacques BREITEL	Pouvoir à Stéphane SCHAAL	•		
Christophe BREYSACH		•		
Estelle BRONN		•		
Céline CONTAL		•		
Maïke DELOULE-HAMM	Pouvoir à Martine HEYM	•		
Benoît DINTRICH		•		
Caroline ECKENFELDER		•		
René EGGERMANN		•		

Accusé de réception en préfecture
067-200067924-20250924-25-153-DE
Date de télétransmission : 02/10/2025
Date de réception préfecture : 02/10/2025

Stanis EKMAN		•		
Audrey FRINDEL		•		
Guillaume FORGIARINI		•		
Christian FOUGOU		•		
Nathalie GARBACIAK		•		
Grégory GILGENMANN		•		
Patrick GIRARD		•		
Stéphanie GUIMIER		•		
Monique HEILBRONN		•		
Claude HERTRICH		•		
Martine HEYM		•		
Marianne HORNY-GONIER		•		
Marthe HURTER		•		
Jean-Pierre ISSENHUTH		•		
Vincent JAEGLI		•		
Steve JECKO				
Laurent JEHL		•		
Marie-Berthe KERN		•		
Audrey KISTNER				
Éric KLETHI		•		
Jean-Jacques KNOPF		•		
Julien KOEGLER		•		
Daniel KOEHLER	Pouvoir à Fernand WILLMANN	•		
Françoise KOPFF-HUBER		•		
Anne-Marie LUTZ		•		
Isabelle MISME	Pouvoir à Françoise BETZ	•		

Brigitte NEITER	Supplée par Arnaud HUSSELSTEIN	•		
Pascal NOTHISEN		•		
Jean-Marie ROHMER		•		
Philippe ROME		•		
Stéphane SCHAAL		•		
Rémy SCHENK		•		
Denis SCHULTZ	Pouvoir à Anny SUR-RIEGEL	•		
Florence SCHWARTZ		•		
Alain STENGER		•		
Aurélie STORCK		•		
Christian STRIEBEL		•		
Anny SUR-RIEGEL		•		
Annette WAGNER		•		
Claude WEIL		•		
Adrien WELSCH		•		
Fernand WILLMANN		•		
Jacky WOLFARTH		•		
Florence ZEYSSOLFF		•		
TOTAL DES SUFFRAGES EXPRIMÉS		53	0	0
		Vote pour	Vote contre	Abstention

Accusé de réception en préfecture
067-200067924-20250924-25-153-DE
Date de télétransmission : 02/10/2025
Date de réception préfecture : 02/10/2025